

RAPPORT ANNUEL

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Au 30 décembre 2022



SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25
7. Annexe (s)	44
Caractéristiques de l'OPC (suite)	45
Information SFDR	48
Loi Energie Climat	57

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action C (FR0000295230)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50 % de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022 :

- Mise à jour annuelle du prospectus, des frais courants et des performances de l'OPC.

01 août 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement SFDR(*) et règlement délégué (UE) 2021/1253 (Directive MIFID II) : indication de la proportion minimale d'investissements durables de l'OPC et prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) ;
- Création d'une nouvelle classe d'actions (P).

15 décembre 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement SFDR (niveau II) : ajout de l'annexe relative aux informations précontractuelles ;
et
- Suppression de la commission de souscription de la classe Z.

(*) Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (« Règlement SFDR »).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

• **INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

Mandataire social	Nom des sociétés	Personne morale représentée	Nature de la fonction
Frédéric BUSTIN	Néant		
Thierry CALLAULT	QUAERO CAPITAL SAS (France)		Directeur Général
	QUAERO CAPITAL SA		Directeur
	QUAERO CAPITAL SA (Luxembourg)		Administrateur
	BLUE ALPHA II		Administrateur
	QUAERO CAPITAL PARTICIPATIONS SA		Administrateur
	QUAERO CAPITAL FUND Luxembourg		Administrateur
	QUAERO CAPITAL UK		Senior Manager
	SOCIETE D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE		Administrateur
Caroline MAES	Néant		
Philippe LEBEAU	COMGEST S.A.		Directeur Général Délégué ; Administrateur
Caroline MILLOT	Néant		
Jean-Paul MULLER	CPRN	Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires (CPRN)	Directeur Général
	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL		Administrateur
Yann GERAIN	Néant		
Jean-François CANTON	SICAV "MAGELLAN"		Administrateur

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en.....)
Philippe LEBEAU	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2023
Frédéric BUSTIN	Directeur Général	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2024
Thierry CALLAULT	Administrateur	Décembre 2024
COMGEST S.A. représentée par Mme Caroline MAES	Administrateur	Décembre 2023
Caroline MILLOT	Administrateur	Décembre 2023
CPRN, représentée par Jean-Paul MULLER	Administrateur	Décembre 2024
Jean-François CANTON	Administrateur	Décembre 2024
Yann GERAIN	Directeur Général Délégué	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2023
Groupe FIDORG Audit	Commissaire aux comptes	Décembre 2025

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Philippe LEBEAU a rejoint Comgest en 2009 comme responsable groupe marketing et communication. Il est Directeur Général Délégué de Comgest S.A. et membre du comité de direction de CGI. Il a commencé sa carrière chez Insignia Bourdais dans le conseil en immobilier d'entreprise à l'intention d'investisseurs institutionnels français avant de rejoindre la Banque du Louvre où il a occupé plusieurs postes (développement commercial institutionnel et analyse d'OPCVM). Il a dirigé pendant sept ans la filiale de gestion LGI à Luxembourg. CEO de Louvre Gestion, membre des Comités exécutifs d'HSBC Private Bank France et HSBC Private Bank Investment Group. Il est diplômé d'HEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Frédéric BUSTIN a rejoint Comgest en juin 2012 comme responsable des relations auprès des investisseurs français, Suisse francophone et luxembourgeois. Frédéric a travaillé à la banque Duménil Leblé et chez Cardif Asset Management comme vendeur institutionnel, puis au CCF Capital Management comme responsable du segment CIB puis directeur commercial France. Il a poursuivi sa carrière au sein de HSBC Private Bank France où il a été nommé au Comité exécutif puis est devenu Senior Banker en charge des Asset Managers pour HSBC Global Banking and Markets France. Il est titulaire d'un DESS Finance et Contrôle de Gestion de l'Université d'Orléans.

Thierry CALLAULT a rejoint Quaero Capital SA en 2013 en qualité d'Associé et de Responsable du Business Development. Après avoir débuté sa carrière en 1990 à la Banque du Louvre, dont il est devenu Directeur de la Stratégie, il a rejoint en 2003 OFI Asset Management en tant que CEO. Il a été directement impliqué dans la création de plusieurs structures de gestion alternatives multi-assets, de fonds et d'incubateurs de fonds. En 2012, il cofonde Blue Alpha, dans le but d'investir dans des sociétés de gestion nouvellement créées et de les aider à développer leurs marques et leurs actifs sous gestion.

Caroline MILLOT débute sa carrière en tant que documentaliste à Eurofinance, avant de travailler à partir de 1974 au bureau indépendant d'analyse financière Détroyat Associés où elle occupe successivement les postes de documentaliste puis Analyste Financier avant d'être nommée Directeur Général en 1991. Entre 1997 et 2010 Caroline Millot a occupé le poste de Directeur des Relations Investisseurs de l'Oréal. Elle est titulaire d'un diplôme de la Société Française des Analystes Financiers.

Jean-Paul MULLER est Directeur Général de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Il a commencé sa carrière dans le secteur privé (négoce de biens industriels, imprimeries et secteur de l'audiovisuel) en tant que Directeur Administratif et Financier ou Directeur comptable, avant d'intégrer l'économie sociale au sein d'un groupe professionnel du secteur de la presse, communication et audiovisuel (Groupe Bellini puis Audiens) comme Directeur Financier et Comptable, puis a rejoint la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Jean-Paul Muller a fait des études d'expertises comptables au CNAM (INTEC) et a fait un MASTER II Audit et Contrôle de Gestion à l'IAE de Paris.

Jean-François CANTON est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

Caroline MAES a rejoint Comgest en 2012 en tant qu'analyste et gérante de portefeuille spécialiste des actions marchés émergents et asiatiques. Caroline a débuté chez Comgest à Singapour et est maintenant basée à Paris où elle contribue aux stratégies Asia hors Japan, Asie incluant le Japon et GEM Promising Companies. Caroline a débuté sa carrière en 2003 chez Alliance Bernstein en tant que Research Associate à New York avant de rejoindre le pôle d'UOB Kay Hian chargé des introductions en bourse, à Singapour, en 2006. Elle a ensuite travaillé plus de cinq ans en tant qu'analyste actions chez CLSA à Singapour, et est titulaire d'une licence en Économie quantitative et Relations internationales de l'Université de Tufts aux États-Unis.

Yann GERAIN a rejoint Comgest en 2012 et occupe la fonction d'analyste-gérant ESG, chargé de la couverture des marchés émergents et du Japon. Il coordonne la politique de vote de la société et gère la participation de Comgest aux initiatives nationales et internationales d'investissement responsable. Avant de rejoindre Comgest, Yann a travaillé comme analyste et gérant de portefeuille dans plusieurs sociétés de gestion d'actifs et de patrimoine à Luxembourg, Paris et Genève. Il a obtenu un Master en Management spécialisé en marchés financiers et pratiques bancaires à la Grenoble Ecole de Management. Il est également titulaire du MBA de l'ISC Paris spécialisé en développement durable et Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises (RSE).

• EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 269,78 euros, ressort au 30 décembre 2022 à 211,78 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 285,44 euros, ressort au 30 décembre 2022 à 225,20 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 274,77 euros, ressort au 30 décembre 2022 à 216,68 euros.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 15 836 464,8781 au 31 décembre 2021, s'établissait au 30 décembre 2022 à 14 937 261,8626 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 3 207 105 828,88 euros contre 4 325 547 329,41 euros au terme de l'exercice précédent.

• PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I. Sommes distribuables afférentes au résultat

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 15 572 431,98 euros.

- Actions « C »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 14 699 033,21 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement affectées au compte de capital lors des trois exercices précédents.

- Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 648 559,96 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

- Actions « Z »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 224 838,81 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 70 769 076,43 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les **actions « C »** d'un montant de 52 588 169,35 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « I »** d'un montant de 14 827 162,32 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « Z »** d'un montant de 3 353 744,76 euros au compte de capital

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices pour les actions C, I et Z.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le **20 avril 2023 à 11 heures**, chez COMGEST SA – 17 square Edouard VII – 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice.
4. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 15 836 464,8781 au 31 décembre 2021, s'établissait au 30 décembre 2022 à 14 937 261,8626 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 3 207 105 828,88 euros contre 4 325 547 329,41 euros au terme de l'exercice précédent.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 décembre 2022 présentent un solde négatif de 15 572 431,98 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

- **Pour les Actions « C » :**
D'imputer au compte de capital le somme de 14 699 033,21 euros.
- **Pour les Actions « I » :**
D'imputer au compte de capital le somme de à 648 559,96 euros.
- **Pour les Actions « Z » :**
D'imputer au compte de capital le somme de à 224 838,81 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 30 décembre 2022, les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 70 769 076,43 euros et décide conformément aux dispositions statutaires :

- Pour les Actions « C »

D'affecter au compte de capital le somme de 52 588 169,35 euros.

- Pour les Actions « I »

D'affecter au compte de capital le somme de de 14 827 162,32 euros.

- Pour les Actions « Z »

D'affecter au compte de capital le somme de 3 353 744,76 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I, Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Comgest Renaissance Europe C a reculé de -21,5% en 2022 contre une baisse de -9,5% pour son indice de comparaison le MSCI Europe. Les classes I et Z de Comgest Renaissance Europe ont reculé respectivement de -21,1% et -21,1% sur l'exercice sous revue.

Après deux années de conditions quasi parfaites (taux d'intérêt bas, faible inflation et croissance modeste du PIB) pour notre style d'investissement axé sur la croissance de qualité, l'année 2022 a marqué un tournant, comme nous le craignons l'année dernière à la même époque. L'inflation a fait un retour en force, les taux d'intérêt ont augmenté et la croissance a refait son apparition, du moins en théorie. Des secteurs auparavant mis à rude épreuve ont rebondi : les bénéficiaires des groupes pétroliers et gaziers ont atteint des niveaux record, les profits des banques ont fortement augmenté et les marges de l'industrie automobile ont culminé. Les prix élevés des matières premières (le pétrole s'est hissé à plus de 120 USD), la hausse des taux d'intérêt et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont offert à ces industries traditionnellement léthargiques une bouffée d'oxygène sous la forme de prix inflationnistes.

Pour une question de qualité, votre portefeuille n'est pas exposé à ces secteurs (nous détenons Ferrari, mais nous considérons qu'il s'agit davantage d'un groupe de luxe que d'un constructeur automobile), ce qui signifie qu'il n'a pas bénéficié des facteurs mentionnés ci-dessus. Au contraire, la valorisation du portefeuille, exprimée en multiple des bénéfices, a substantiellement diminué au cours de l'année sous le double effet de la baisse des cours des actions et de la croissance rapide des bénéfices. Après avoir commencé l'année à des niveaux presque record, la valorisation du portefeuille est désormais proche de sa moyenne à long terme de 20-22x les bénéfices prévisionnels.

D'un point de vue fondamental, les caractéristiques de qualité des positions en portefeuille ont été de nouveau testées cette année, notamment leur pouvoir de fixation des prix. Les entreprises ont dû faire face à d'importantes pressions inflationnistes sur leurs coûts, à de nouveaux épisodes de confinement en Chine, à la fermeture du jour au lendemain du marché russe (qui représentait environ 2% des ventes du portefeuille), à une crise énergétique européenne et à la détérioration de la confiance des ménages. Pour autant, dans l'ensemble, nous nous attendons à ce que les sociétés en portefeuille enregistrent une croissance annuelle de leurs bénéfices de plus de 10%.

Cette croissance des bénéfices est favorisée par une forte croissance à deux chiffres des ventes, qui reste pour nous le moteur le plus fiable d'une croissance pérenne à long terme.

Novo Nordisk a enregistré sa plus forte croissance organique depuis plus de dix ans grâce aux ventes dynamiques de ses antidiabétiques analogues du GLP-1, ainsi qu'à la très forte demande rencontrée par le Wegovy, son traitement contre l'obésité. L'obésité est une des charges les plus importantes et croissantes pour les systèmes de santé du monde entier, créant ainsi selon nous une opportunité pour les dix années à venir. Novo Nordisk et ses concurrents bénéficieront de cette tendance en vue d'aider à traiter cette maladie chronique.

Hermès, ainsi que LVMH, le groupe de luxe concurrent, devraient enregistrer une nouvelle année de forte croissance organique des ventes dans un secteur qui peine encore à se remettre du Covid. Comme lors des crises précédentes, les marques de luxe les plus solides gagnent rapidement des parts de marché.

Avec la réouverture des économies, le transport aérien s'est fortement redressé, entraînant les entreprises exposées à l'aérospatiale telles que MTU, Amadeus et Ryanair, sur la voie d'une reprise complète.

La répercussion de l'inflation sur les prix a soutenu la croissance organique du portefeuille, notamment pour le distributeur Jeronimo Martins qui a répercuté l'augmentation des coûts alimentaires tout en préservant rigoureusement son leadership en matière de prix sur chacun de ses marchés.

Outre une croissance organique dynamique, les entreprises du portefeuille ont continué de se lancer dans des opérations de fusion-acquisition, bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2021. Coloplast a acquis Atos Medical, principal fabricant mondial de prothèses vocales, ouvrant ainsi un nouveau marché final au groupe. Kingspan a continué de consolider son secteur en renforçant en particulier sa division Toiture et Étanchéité, tandis que Halma, Accenture et Assa Abloy ont poursuivi leur rythme régulier d'acquisitions.

Enfin, il est important de noter que le portefeuille a bénéficié du renforcement du dollar américain avec environ un tiers des ventes réalisées en Amérique du Nord.

En dépit d'une dynamique bénéficiaire globalement réjouissante, l'année n'a pas été exempte de certaines déceptions fondamentales. Il a été révélé qu'Orpea, l'exploitant de maisons de retraite, avait multiplié les fautes professionnelles. Dans le même temps, Adidas a continué de souffrir des boycotts chinois en réponse à la saga du coton du Xinjiang, tandis que le départ de son Directeur général et la résiliation du contrat Yeezy de Kanye West ont également pénalisé le cours de l'action. Prosus, principale participation de Tencent, a continué à afficher une croissance décevante, tandis que la dynamique des contrats de Temenos a montré peu de signes d'amélioration.

Ces déceptions ont toutefois été relativement peu préjudiciables à la performance. Le facteur le plus négatif s'est avéré être la baisse généralisée des valeurs de croissance, en particulier lorsque des valorisations élevées étaient associées à une exposition cyclique (Accenture, Kingspan et ASML).

Nous avons vendu six de nos participations pour une question de fondamentaux (Orpea, Ambu, Prosus, Teleperformance, Roche et Temenos). Des opportunités de valorisation nous ont permis d'initier deux nouvelles positions (notamment Sartorius Stedim, un fabricant de produits à usage unique pour l'industrie biopharmaceutique) et, plus important encore, nous avons réinvesti dans un certain nombre de noms à croissance rapide tels que Straumann, Adyen, Alcon et Coloplast en raison de la faiblesse du cours de l'action.

Si le marché est actuellement focalisé sur l'inflation, les taux d'intérêt et une éventuelle récession, nous voyons dans cette période de volatilité une excellente occasion de continuer à construire un portefeuille adapté à la prochaine décennie. La numérisation demeure un thème central, ASML s'attendant à ce que la demande de semi-conducteurs double jusqu'en 2030. Cela profite non seulement aux groupes de semi-conducteurs tels qu'ASML mais également à des entreprises comme Dassault Systèmes, Amadeus et Nemetschek dans le domaine des logiciels et Accenture dans le domaine du conseil.

Les prochaines années seront également marquées par la nécessité d'une transition vers une économie verte. Heineken estime que le coût de l'absence de transition s'élève à 2,4 milliards d'euros, ce qui en fait un objectif à la fois juste et économique. Nous sommes convaincus que cela créera des opportunités pour les fournisseurs de solutions tels que Sika et Kingspan dans le secteur de la construction (lequel est responsable de 40% des émissions mondiales de CO2) ou Linde dans le secteur des gaz industriels.

Enfin, la prochaine décennie verra le reste de la population des baby-boomers prendre sa retraite, ce qui ne manquera pas de faire peser une charge supplémentaire sur les systèmes de santé du monde entier. La demande de produits pharmaceutiques destinés à sauver des vies va continuer de croître et ainsi bénéficier aux entreprises de toute la chaîne de valeur, des laboratoires pharmaceutiques comme Novo Nordisk aux fournisseurs tels que Sartorius Stedim, Lonza et Icon. La demande de dispositifs médicaux va également augmenter et profiter à des entreprises comme Straumann, Coloplast et Amplifon.

Comme toujours, nous investissons dans des entreprises, non dans des grandes tendances, et nous demeurons strictement fidèles à notre approche de croissance de qualité. Nous pensons que cela aidera à protéger le portefeuille en cas de récession en 2023. Les valorisations pourraient continuer de diminuer si l'inflation reste obstinément élevée, mais tant que les entreprises génèrent la croissance que nous attendons, nous pensons que l'impact négatif sur la performance devrait être de courte durée. Pour notre part, nous demeurons concentrés sur le long terme et avons l'intention de continuer à profiter des inefficiences des marchés pour améliorer le positionnement du portefeuille.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	808 448,39	111 603 492,72
NOVO NORDISK AS	3 733 288,09	91 180 725,34
PROSUS NV	1 018 764,05	88 186 882,52
SR TELEPERFORMANCE	1 763 623,64	84 853 381,36
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	77 375 251,53	1 757 729,25
ADYEN NV	63 123 189,33	2 328 970,20
LINDE PLC	1 774 528,85	57 277 496,62
ESSILORLUXOTTICA	29 156 003,69	27 319 688,07
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	609 689,12	55 496 702,62
ICON PLC		53 498 374,33

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par un Comité ad-hoc après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe Comgest SA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

COMGEST RENAISSANCE EUROPE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com

INFORMATIONS SFDR ET TAXONOMIE

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT (LEC)

Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2021/2022 (du 01/10/2021 au 30/09/2022) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	8 650 153	124
Rémunérations variables	12 609 927	124
Rémunération globale	21 260 080	124

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2021/2022 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	3 097 008	32
Rémunérations variables	8 202 316	32
Rémunération globale	11 299 324	32

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2021/2022 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 080 952	21
Rémunérations variables	4 138 267	21
Rémunération globale	6 219 219	21

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.

17, square Edouard VII 75009 Paris

Tél. : 01 44 94 19 00

e-mail : info@comgest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE

17, square Edouard VII
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COMGEST RENAISSANCE EUROPE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 31 mars 2023,

FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé électroniquement le 31/03/2023 par
Christophe Chareton



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris le 31 mars 2023,

FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé électroniquement le 31/03/2023 par
Christophe Chareton



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 110 725 093,15	4 298 742 623,05
Actions et valeurs assimilées	3 110 725 093,15	4 298 742 623,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 110 725 093,15	4 298 742 623,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	4 779 813,38	3 394 252,42
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 779 813,38	3 394 252,42
COMPTES FINANCIERS	115 962 477,99	42 272 257,45
Liquidités	115 962 477,99	42 272 257,45
TOTAL DE L'ACTIF	3 231 467 384,52	4 344 409 132,92

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 151 909 184,43	3 948 938 757,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	70 769 076,43	405 819 801,64
Résultat de l'exercice (a,b)	-15 572 431,98	-29 211 229,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 207 105 828,88	4 325 547 329,41
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	24 361 555,64	18 861 803,51
Opérations de change à terme de devises		
Autres	24 361 555,64	18 861 803,51
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 231 467 384,52	4 344 409 132,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	62 703,92	
Produits sur actions et valeurs assimilées	40 060 324,24	32 971 634,71
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	40 123 028,16	32 971 634,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	219 873,24	420 032,35
Autres charges financières		
TOTAL (2)	219 873,24	420 032,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	39 903 154,92	32 551 602,36
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	55 814 281,69	62 696 322,89
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-15 911 126,77	-30 144 720,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	338 694,79	933 490,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-15 572 431,98	-29 211 229,83

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013290947 - Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z : Taux de frais maximum de 1,30% TTC,
FR0010913624 - Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,25% TTC,
FR0000295230 - Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C : Taux de frais maximum de 1,75% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de *Swing Pricing*, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/ rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	Capitalisation	Capitalisation
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	4 325 547 329,41	3 644 139 713,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	518 798 291,75	553 286 403,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-722 281 543,70	-1 018 953 507,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	180 261 235,39	431 432 246,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-121 218 314,70	-6 581 096,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-4 773 822,17	-5 958 603,51
Différences de change	17 846 038,67	30 111 517,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-971 162 259,00	728 215 377,68
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	803 085 311,05	1 774 247 570,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 774 247 570,05	-1 046 032 192,37
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-15 911 126,77	-30 144 720,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 207 105 828,88	4 325 547 329,41

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							115 962 477,99	3,62
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	115 962 477,99	3,62								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 DKK		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	375 391 063,24	11,70	368 462 602,69	11,49	215 157 456,89	6,71	214 497 080,20	6,69
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances							147 234,78	
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	3 924 182,57
	Souscriptions à recevoir	708 396,03
	Coupons et dividendes en espèces	147 234,78
TOTAL DES CRÉANCES		4 779 813,38
DETTES		
	Achats à règlement différé	6 470 573,01
	Rachats à payer	4 877 013,49
	Frais de gestion fixe	13 013 969,14
TOTAL DES DETTES		24 361 555,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-19 581 742,26

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 634 445,3070	360 545 480,97
Actions rachetées durant l'exercice	-2 356 854,5247	-523 193 569,86
Solde net des souscriptions/rachats	-722 409,2177	-162 648 088,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 246 053,4931	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I		
Actions souscrites durant l'exercice	415 376,7871	97 464 420,59
Actions rachetées durant l'exercice	-598 831,7964	-140 316 549,90
Solde net des souscriptions/rachats	-183 455,0093	-42 852 129,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 988 748,7498	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z		
Actions souscrites durant l'exercice	264 814,6752	60 788 390,19
Actions rachetées durant l'exercice	-258 153,4637	-58 771 423,94
Solde net des souscriptions/rachats	6 661,2115	2 016 966,25
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	702 459,6197	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 44 712 088,87 1,75
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 9 005 223,81 1,25
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 967 473,41 1,30

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-15 572 431,98	-29 211 229,83
Total	-15 572 431,98	-29 211 229,83

	30/12/2022	31/12/2021
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-14 699 033,21	-25 260 953,89
Total	-14 699 033,21	-25 260 953,89

	30/12/2022	31/12/2021
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-648 559,96	-3 194 092,16
Total	-648 559,96	-3 194 092,16

	30/12/2022	31/12/2021
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-224 838,81	-756 183,78
Total	-224 838,81	-756 183,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	70 769 076,43	405 819 801,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	70 769 076,43	405 819 801,64

	30/12/2022	31/12/2021
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	52 588 169,35	303 128 931,28
Total	52 588 169,35	303 128 931,28

	30/12/2022	31/12/2021
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14 827 162,32	84 784 482,17
Total	14 827 162,32	84 784 482,17

	30/12/2022	31/12/2021
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 353 744,76	17 906 388,19
Total	3 353 744,76	17 906 388,19

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	2 129 002 648,97	3 006 567 205,20	3 644 139 713,50	4 325 547 329,41	3 207 105 828,88
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C en EUR					
Actif net	1 464 205 437,24	2 097 463 998,74	2 661 617 868,37	3 228 863 891,54	2 381 796 952,83
Nombre de titres	10 761 694,2731	11 543 708,2799	13 291 200,3308	11 968 462,7108	11 246 053,4931
Valeur liquidative unitaire	136,05	181,69	200,25	269,78	211,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,30	10,41	10,29	25,32	4,67
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,39	-0,65	-1,39	-2,11	-1,30
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I en EUR					
Actif net	584 138 131,74	774 197 476,23	798 692 161,03	905 493 458,82	673 095 874,62
Nombre de titres	4 118 307,5237	4 067 386,6850	3 788 382,5163	3 172 203,7591	2 988 748,7498
Valeur liquidative unitaire	141,83	190,34	210,82	285,44	225,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,75	10,89	10,81	26,72	4,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,33	0,14	-0,52	-1,00	-0,21
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z en EUR					
Actif net	80 659 079,99	134 905 730,23	183 829 684,10	191 189 979,05	152 213 001,43
Nombre de titres	589 877,2506	735 539,9155	905 347,3994	695 798,4082	702 459,6197
Valeur liquidative unitaire	136,73	183,41	203,04	274,77	216,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,33	10,49	10,41	25,73	4,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,25	0,05	-0,59	-1,08	-0,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	366 494	46 713 325,24	1,46
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	12 502	1 473 985,80	0,04
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	257 860	52 139 292,00	1,63
NEMETSCHEK	EUR	538 185	25 666 042,65	0,80
TOTAL ALLEMAGNE			125 992 645,69	3,93
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	670 643	73 228 773,94	2,28
NOVO NORDISK AS	DKK	2 214 412	279 315 863,89	8,71
SIMCORP A/S	DKK	247 539	15 917 964,86	0,50
TOTAL DANEMARK			368 462 602,69	11,49
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 339 664	65 040 687,20	2,03
INDITEX	EUR	3 189 046	79 247 793,10	2,47
TOTAL ESPAGNE			144 288 480,30	4,50
FRANCE				
DASSAULT SYST.	EUR	3 057 800	102 421 011,00	3,19
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 136 172	192 240 302,40	6,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	49 953	72 182 085,00	2,25
L'OREAL	EUR	94 873	31 649 632,80	0,99
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	200 000	66 720 000,00	2,08
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	271 423	184 540 497,70	5,75
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	228 988	69 268 870,00	2,16
TOTAL FRANCE			719 022 398,90	22,42
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	570 079	142 534 439,32	4,44
EXPERIAN PLC	GBP	3 230 179	102 411 874,07	3,20
ICON PLC	USD	399 006	72 623 017,57	2,27
KINGSPAN GROUP	EUR	1 179 762	59 672 361,96	1,86
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	5 016 126	61 246 898,46	1,91
TOTAL IRLANDE			438 488 591,38	13,68
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	1 916 073	53 305 150,86	1,66
DAV CAM MIL - REGHS NPV	EUR	3 094 764	29 350 741,78	0,91
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	3 222 466	30 561 867,54	0,96
FERRARI NV	EUR	338 779	67 823 555,80	2,11
TOTAL ITALIE			181 041 315,98	5,64
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	60 536	77 994 582,40	2,43
ASML HOLDING NV	EUR	477 517	240 573 064,60	7,50
HEINEKEN	EUR	997 254	87 638 681,52	2,73
TOTAL PAYS-BAS			406 206 328,52	12,66
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	5 002 174	100 943 871,32	3,15
TOTAL PORTUGAL			100 943 871,32	3,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
HALMA PLC	GBP	1 662 011	36 977 286,15	1,15
LINDE PLC	EUR	454 420	138 802 589,00	4,33
TOTAL ROYAUME-UNI			175 779 875,15	5,48
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	3 733 656	75 107 919,98	2,34
TOTAL SUEDE			75 107 919,98	2,34
SUISSE				
ALCON INC	CHF	1 801 215	115 247 114,99	3,59
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	4 417	42 181 690,21	1,32
LONZA GROUP NOM.	CHF	130 411	59 840 218,85	1,86
SIKA AG-REG	CHF	232 972	52 306 336,93	1,63
STRAUMANN HOLDING	CHF	989 467	105 815 702,26	3,30
TOTAL SUISSE			375 391 063,24	11,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 110 725 093,15	96,99
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 110 725 093,15	96,99
Créances			4 779 813,38	0,15
Dettes			-24 361 555,64	-0,76
Comptes financiers			115 962 477,99	3,62
Actif net			3 207 105 828,88	100,00

Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z	EUR	702 459,6197	216,68
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I	EUR	2 988 748,7498	225,20
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	EUR	11 246 053,4931	211,78

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action I (FR0010913624)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50 % de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action Z (FR0013290947)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50 % de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action P (FR001400BE07)

Cette SICAV est gérée par Comgest S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre

l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

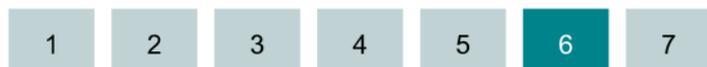
L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter entre 0 et 50% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

	Dénomination du produit : Comgest Renaissance Europe	Identifiant d'entité juridique : 9695002493FX1L4OLC85
<p>Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p>	Caractéristiques environnementales et/ou sociales	
<p>La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,47% d'investissements durables
	<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
		<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
	Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?	
<p>Les indicateurs de durabilité permettent d'évaluer la manière dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.</p>	<p>Les caractéristiques environnementales ou sociales de la SICAV ont été atteintes en ciblant et en investissant dans des sociétés ayant une qualité ESG globale positive.</p> <p>Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées d'une qualité ESG globale positive la Société de gestion a effectué une Analyse ESG du marché pour identifier et exclure les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles de l'univers investissable. Cela s'est traduit par une réduction de l'univers investissable d'au moins de 20 %. Cette analyse ESG a été appliquée à au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille.</p> <p>De plus, tout au long de la période de référence, la Société de gestion a également appliqué une politique d'exclusion afin d'exclure tout investissement dans : (i) les entreprises présentant des caractéristiques sociales négatives, notamment les entreprises qui (a) fabriquent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes</p>	

biologiques/chimiques, de l'uranium appauvri, des armes nucléaires, du phosphore blanc, des fragments non détectables et des lasers aveuglants (> 0 % du chiffre d'affaires), (b) fabriquent et/ou distribuent des armes conventionnelles (>10 % du chiffre d'affaires), (c) sont impliquées dans la fabrication et/ou la distribution directes de tabac (> 5 % du chiffre d'affaires), et (d) commettent de graves violations du Pacte mondial des Nations unies et ne présentent aucune perspective d'amélioration ; et (ii) les entreprises présentant des caractéristiques environnementales négatives, notamment les exploitants de mines de charbon thermique (>0 % du chiffre d'affaires) et les producteurs d'électricité dont le bouquet énergétique comprenant du charbon dépasse des seuils relatifs ou absolus définis (et dont la production ou le chiffre d'affaires basé sur le charbon était égal ou supérieur à 20 % ou les producteurs d'électricité dont la capacité existante basée sur le charbon était égale ou supérieure à 5 GW), sans stratégie de sortie du charbon.

Concernant les investissements durables, vous trouverez ci-dessous la liste des objectifs environnementaux (énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 202/852) et la liste des objectifs sociaux auxquels ont contribué les investissements durables de la SICAV :

1. Objectifs environnementaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- (i) l'atténuation du changement climatique, et
- (ii) la transition vers une économie circulaire.

2. Objectifs sociaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs sociaux suivants :

- (i) la promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux, et
- (ii) une communauté inclusive et durable.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité

A fin décembre 2022, la SICAV a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, y compris :

- (i) au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille avaient une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par la Société de gestion;
- (ii) aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues ; et
- (iii) 33,47% des actifs sont considérés, de l'avis de la Société de gestion, comme des investissements durables.

Le respect des politiques d'exclusion fait l'objet de contrôle avant et après investissement et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre.

		<ul style="list-style-type: none"> ● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?
		<p>La SICAV a investi 33,47% de ces actifs dans des investissements durables qui ont contribué à des objectifs environnementaux ou sociaux listés ci-dessus.</p> <p>Description de la manière dont les investissements durables ont contribué aux objectifs d'investissements durables</p> <p>La contribution des investissements durables aux objectifs environnementaux et/ou sociaux énumérés ci-dessus est mesurée par la Société de gestion à l'aide d'une analyse exclusive.</p> <p>Pour les objectifs sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités commerciales qui contribuent à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD n° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16)¹. <p>Pour les objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques éligibles à la taxinomie. - au moins 5 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques potentiellement² alignées sur la taxinomie.
<p>Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisées n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social? <p>Une évaluation a été effectuée pour veiller à ce que les investissements identifiés comme contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et/ou sociaux ci-dessus ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs.</p> <p>Pour ce faire, la Société de gestion a assuré l'évaluation et le suivi des 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PAIs ») et, dans la mesure du possible, des indicateurs facultatifs pertinents mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR (JE 2022/1288). Elle a également cherché à s'assurer que ces investissements étaient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p>
		<p>--- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?</p>
		<p>Les 14 principaux indicateurs d'incidence négative obligatoires ont été examinés par la Société de gestion dans le cadre de son évaluation des investissements durables. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est également appuyée sur une évaluation qualitative en utilisant des informations provenant directement de l'entreprise ou de ses propres recherches lorsque des données quantitatives n'étaient pas disponibles.</p>
		<p>--- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :</p>

¹ ODD 2 – Éliminer la faim, ODD 3 – Bonne santé et bien-être, ODD 4 – Éducation de qualité, ODD 6 – Eau propre et assainissement, ODD 7 – Énergie propre et abordable, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructure, ODD 11 – Villes et communautés durables, ODD 12 – Consommation et production responsables et ODD 16 – Paix, Justice et Institutions solides.

² Cette évaluation est basée sur des estimations et ne s'appuie pas sur des données communiquées par l'entreprise.

Pour s'assurer que les investissements durables étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les "Principes directeurs"), la Société de gestion a examiné et a évalué les résultats obtenus de la revue des PAIs 10 (Violations des Principes directeurs) et 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des Principes directeurs) afin de s'assurer que les investissements durables de la SICAV n'avaient pas violés les Principes directeurs des Nations Unies au cours de la période de référence et qu'ils avaient mis en place des processus et des mécanismes de conformité pour aider à respecter les Principes directeurs. En l'absence de données, les équipes d'investissement ont procédé à leur propre évaluation qualitative en examinant des informations supplémentaires, notamment les politiques et procédures des sociétés concernées, les controverses signalées par des fournisseurs tiers, l'adhésion des sociétés concernées au Pacte mondial des Nations Unies ou les rapports des ONG.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À partir de juillet 2022, la SICAV a pris en compte les principaux impacts négatifs ("PAI") sur les facteurs de durabilité en évaluant et en surveillant les 14 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAIs) mentionnés à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est appuyée sur des informations provenant directement de l'entreprise ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie ou du secteur concerné pour évaluer les 14 principaux impacts négatifs obligatoires.

Afin de collecter et de partager plus efficacement les données et informations relatives aux PAI, la Société de gestion a développé un outil interne, le "tableau de bord des PAI", dont l'objectif principal est de fournir aux équipes d'investissement un accès instantané à toutes les données et informations relatives aux PAIs sur les entreprises détenues en portefeuille, ainsi que des informations sur les 5 principaux contributeurs pour chaque PAI (agrégées au niveau de la SICAV), afin de permettre aux équipes d'investissement d'identifier facilement les entreprises pour lesquelles une activité d'engagement doit être envisagée. Les données quantitatives et qualitatives agrégées au niveau de la SICAV guident la Société de gestion dans son évaluation des principaux impacts négatifs identifiés et lui permettent de mesurer et de fixer des priorités d'engagement et d'autres efforts d'atténuation tels que le vote et le plaidoyer.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Novo Nordisk A/S Class B	Pharma/Santé	7,95%	Danemark

produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

ASML Holding NV	Technologie	7,37%	Pays Bas
EssilorLuxottica SA	Conso. Cyclique	5,50%	France
Accenture Plc Class A	Technologie	5,08%	Irlande
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Conso. Cyclique	5,06%	France
Linde plc	Produits De Base	4,50%	Royaume-Uni
ICON Plc	Pharma/Santé	3,13%	Irlande
Alcon AG	Pharma/Santé	3,12%	Suisse
Experian PLC	Industrie	3,10%	Royaume-Uni
Dassault Systemes SA	Technologie	3,09%	France
Jeronimo Martins, SGPS S.A.	Conso. Non Cyclique	3,09%	Portugal

Les investissements ci-dessus représentent la plus grande partie des investissements effectués au cours de la période couverte par le rapport périodique, et sont calculés à intervalles appropriés afin d'être représentatifs de cette période.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables à fin décembre représentait 33,47% et incluait 18,49% d'investissement durable ayant un objectif social et 14,99% d'investissement durable ayant un objectif environnemental. Veuillez-voir ci-dessous la ventilation pour chacun des objectifs environnementaux et sociaux.

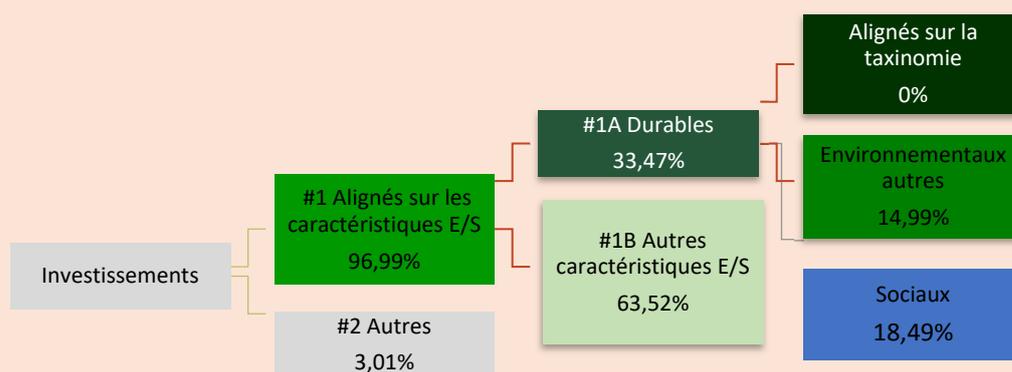
Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852	
Objectifs environnementaux	%
L'atténuation du changement climatique	4,29%
L'atténuation du changement climatique & la transition vers une économie circulaire	10,69%

Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs sociaux listés ci-dessus	
Objectifs sociaux	%
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux	15,29%
Une communauté inclusive et durable	3,19%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

A fin décembre 2022, 96,99 % des actifs de la SICAV étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues et étaient utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV. Cela incluait 33,47% d'investissements durables. 3,01 % des actifs (les investissements restants) de la SICAV n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Répartition par secteur

Secteur	% d'actifs
Pharma/Santé	31,88%
Technologie	22,05%
Conso. Cyclique	14,05%
Conso. Non Cyclique	12,13%
Industrie	10,93%
Produits de base	5,96%
Liquidités	3,01%

Données à fin décembre 2022. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

Répartition par sous-industrie

Sous-industrie	% d'actifs
Fournitures Médicales	11,87%
Habillement, Accessoires et Produits de Luxe	9,46%
Produits Pharmaceutiques	8,71%
Équipements pour la Fabrication de Semi-conducteurs	7,50%
Outils et Services Appliqués aux Sciences Biologiques	6,29%

Logiciels d'Application	4,49%
Traitement des Données et Services Externalisés	4,46%
Conseils Liés aux Technologies de l'Information et Autres Services	4,44%
Gaz Industriels	4,33%
Produits pour l'Industrie du Bâtiment	4,20%
Équipements Médicaux	3,35%
Services de Recherche et Conseil	3,19%
Vente au détail de Produits Alimentaires	3,15%
Produits de Soins Personnel	3,07%
Liquidités	3,01%
Brasseurs	2,73%
Vente au Détail de Vêtements	2,47%
Constructeurs Automobiles	2,11%
Compagnies Aériennes	1,91%
Distillateurs et Négociants de Vins	1,87%
Distribution de Produits de Santé	1,66%
Produits Chimiques Spécialisés	1,63%
Aérospatiale et Défense	1,63%
Aliments et Viandes Conditionnés	1,32%
Équipements et Instruments Électroniques	1,15%

Données à fin décembre 2022. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le pourcentage d'investissements de la SICAV alignés sur la Taxinomie de l'UE est de 0 % de l'actif net de la SICAV.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

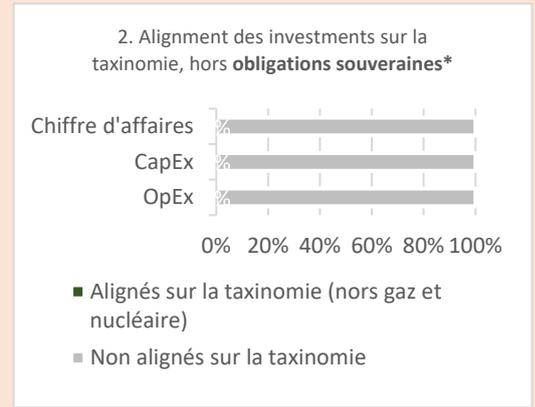
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le pourcentage d'investissements dans des activités habilitantes ou transitoires est de 0 % de l'actif net de la SICAV.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE représentait 14,99% de l'actif net à fin décembre. La Société de gestion a évalué l'éligibilité à la taxinomie et l'alignement potentiel sur la taxinomie des investissements durables ayant un objectif environnemental et estime que ces sociétés font preuve d'une progression positive vers l'alignement sur la taxinomie et contribuent aux objectifs environnementaux identifiés.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social représentait 18,49% de l'actif net à fin décembre 2022.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.





Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

A fin décembre 2022, la SICAV détenait des liquidités aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Plusieurs actions ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques E/S au cours de la période de référence.

Activités d'engagement :

Entretenir des relations actives avec les sociétés en portefeuille constitue un aspect essentiel de notre processus d'investissement.

Du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2022, 15 activités d'engagement ont été menées avec 14 entreprises présentes dans le portefeuille, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG. 42,9% de l'activité d'engagement concerne des problématiques environnementales, 42,9% des problématiques de gouvernance et 14,3% des problématiques ESG.

Exercice des droits de vote :

La Société de gestion exerce son droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille conformément à des valeurs de bonne gouvernance et à des principes de vote qui ont été définis à l'aune des réglementations, des normes du secteur et des bonnes pratiques. La société de gestion a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, chaque fois que cela est techniquement possible.

Au cours de la période de référence, la société de gestion a voté lors de 33 assemblées générales, soit 89,19% de l'ensemble des assemblées générales tenues par les sociétés détenues en portefeuille.

Répartition des votes	%
Votes « Pour »	86,18 %
Votes « Contre »	13,64%
Abstention ou Refus de voter	0,17 %
Votes en accord avec la direction	86,36 %
Votes contre la direction	13,64 %

RAPPORT ARTICLE 29

Informations issues des
dispositions de l'article 29 de
la loi relative à l'énergie et au
climat du 8 novembre 2019

**COMGEST
RENAISSANCE
EUROPE**

31 décembre 2022



I. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	3
A) Un objectif quantitatif à horizon 2030	3
B) Les méthodologies	4
C) Quantification des résultats	5
D) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	13
E) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures	14
F) Eventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus	15
G) Fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	15
II. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	16
A) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	16
B) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	17
C) Indicateur d'empreinte biodiversité	18
III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LA GESTION DES RISQUES	19
A) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	19
B) Une description des risques principaux, dont les risques climatiques et liés à la biodiversité	20
C) Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	25
D) Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG	25
E) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG	26
F) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	26

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 du 21 mai 2021, Comgest S.A. (ci-après dénommée « Comgest » ou la « Société » ou « l'Entité ») établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière d'investissement responsable applicable à la SICAV Comgest Renaissance Europe (ci-après le « Portefeuille »).

Comgest est une filiale de Comgest Global Investors SAS (« CGI »), société holding du Groupe Comgest.

Le Groupe Comgest (ci-après le « Groupe Comgest » ou « Groupe ») comprend six sociétés de gestion : Comgest S.A. (Paris), Comgest Far East Ltd (Hong Kong), Comgest Asset Management International Ltd (Dublin), Comgest Asset Management Japan Ltd (Tokyo), Comgest Singapore Pte Ltd (Singapour) et Comgest US LLC (Boston).

La période couverte par ce rapport débute au 1er janvier 2022 et s'achève au 31 décembre 2022.

I. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Ayant un horizon d'investissement de long terme et soucieux de l'impact environnemental des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles, nous suivons les risques climatiques dans nos processus d'investissement et développons une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le Portefeuille investissant uniquement dans des sociétés européennes, et pas uniquement françaises, ce présent rapport ne décrit pas l'alignement du Portefeuille à la stratégie nationale bas-carbone.

A) Un objectif quantitatif à horizon 2030

Conscients du rôle¹ que les sociétés de gestion ont à jouer pour aligner les flux financiers avec un monde bas-carbone, dans lequel l'élévation de la température moyenne de la planète est contenue nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et idéalement limitée à 1,5°C, le Groupe Comgest est devenu signataire de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)² au premier trimestre 2022. Dans ce cadre, nous avons soumis à la NZAMI, au premier trimestre 2023, nos objectifs à l'horizon 2030 pour le Groupe Comgest, portant sur 100% de nos actifs investis. Au cours de l'année 2023, nous prévoyons de décliner ces objectifs établis au niveau du Groupe à celui du Portefeuille. Les objectifs du Groupe et du Portefeuille seront revus tous les cinq ans jusqu'à 2050. 100% des encours du Portefeuille (hors cash) seront concernés par cet objectif.

Bien que nos objectifs concernant ce Portefeuille ne soient pas encore établis, depuis 2022 nous suivons pour le Portefeuille une mesure d'augmentation de température et le taux de couverture Science Based Target initiative (SBTi)³, détaillés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur	Implied Temperature Rise (ITR)	Taux de couverture SBTi
Type	Augmentation de la température implicite	Complémentaire
Scénario de référence	Trajectoire de limitation de l'augmentation de la température à 2°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle ⁴ . Plus d'informations concernant les budgets carbone utilisés et la modélisation de la trajectoire sont disponibles dans la section I B.	N/A
Année de référence	Début 2020	Le calcul du taux de couverture SBTi du Portefeuille a commencé début 2021.
Détail	L'ITR permet de mesurer l'alignement du Portefeuille avec les objectifs mondiaux de limitation de température, en utilisant des indicateurs prévisionnels.	Le taux de couverture SBTi calcule le pourcentage d'entreprises ayant des objectifs de décarbonation approuvés par la Science-Based Target initiative.

¹ Si les sociétés de gestion ont bien un rôle important à jouer, elles ne peuvent agir seules. La réalisation de leurs objectifs sera liée aux efforts déployés par les pays pour réduire leurs émissions nationales et par les sociétés en portefeuille pour réduire leurs émissions.

² <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

³ Le rôle de la SBTi est de promouvoir la fixation d'objectifs de décarbonation ambitieux et alignés sur la science du climat. La SBTi développe des critères et des méthodologies sectorielles que les entreprises suivent pour établir leurs objectifs. La SBTi joue également un rôle d'analyse et de validation de ces objectifs.

⁴ MSCI est en train de développer les trajectoires et budgets carbone associés pour une limitation de la température à 1,5°C. Ces données pourront être utilisées dans les prochains rapports.

Indicateur	Implied Temperature Rise (ITR)	Taux de couverture SBTi
Objectifs long terme	Limitation de l'augmentation de la température du Portefeuille nettement en dessous de 2°C.	Nous n'envisageons pas de fixer directement un objectif de couverture SBTi. Nous suivons cependant la progression de ce taux depuis 2021 (voir section I C) et nous servons des données SBTi pour classer les entreprises du Portefeuille selon la méthodologie du Net Zero Investment Framework ⁵ .
Objectifs 2030	Comme précisé ci-dessus les objectifs 2030 du Portefeuille seront précisés en 2023.	
L'utilisation de l'indicateur et aide à la décision	A ce stade, cet indicateur n'est pas utilisé dans la construction du Portefeuille. Cependant, cet indicateur nous permet de comprendre l'alignement du Portefeuille avec son budget carbone et pourra guider nos actions climat (engagement, désinvestissement sélectif, etc.). L'analyse de l'ITR des entreprises détenues nous fournira également des informations importantes pour développer notre stratégie d'engagement.	A ce stade, cet indicateur n'est pas utilisé dans la construction du Portefeuille. Cependant, cet indicateur nous permet d'analyser le niveau d'ambition des objectifs de décarbonation des entreprises détenues en Portefeuille. Les informations fournies par cet indicateur nous permettront également de développer notre stratégie d'engagement.

B) Les méthodologies

1. Implied Temperature Rise (ITR)

L'Implied Temperature Rise (ITR) est une méthodologie externe développée par MSCI ESG Research. Plus de détails sur la méthodologie et le calcul de l'ITR à la fois à l'échelle d'une entreprise et d'un portefeuille sont disponibles sur le site internet du prestataire⁶. La méthodologie considère les émissions de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues en Portefeuille.

Le point de départ de cette méthodologie est le budget carbone mondial à ne pas dépasser pour limiter le réchauffement climatique à 2°C⁷. Cette méthodologie considère que ce budget équivaut à 1 491 Gt CO₂e au 1er janvier 2021. Ce budget est mis à jour annuellement. Une fois ce budget mondial 2°C établi, il s'agit de déterminer une trajectoire de réduction des émissions alignée avec la consommation de ce budget. Pour ce faire, MSCI ESG Research a modélisé une trajectoire mondiale unique en s'appuyant sur les budgets carbone et niveaux d'émissions indiqués dans le Rapport 2020 du Programme pour l'environnement de l'ONU sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions⁸, et un objectif net-zéro en 2070 pour limiter le réchauffement à 2°C tel que précisé dans le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C⁹.

⁵ La méthodologie NZIF a été suivie par le Groupe Comgest pour établir ses objectifs NZAMI. Plus de détails sur cette méthodologie sont disponibles dans ce guide : <https://www.iigcc.org/resource/net-zero-investment-framework-implementation-guide/>

⁶ <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/net-zero-solutions/implied-temperature-rise>

⁷ MSCI est en train de développer les trajectoires et budgets carbone associés pour une limitation de la température à 1,5°C. Ces données pourront être utilisées dans les prochains rapports. Cette section de la méthodologie sera mise à jour en conséquence.

⁸ <https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>

⁹ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf, page 12, section C.

A travers trois étapes clés, la méthodologie détermine la part du budget carbone 2°C mondial alloué au Portefeuille et détermine si le Portefeuille va dépasser (« overshoot ») ou rester sous (« undershoot ») son budget alloué.

- **Etape 1 :** le budget carbone 2°C de chaque entreprise détenue en Portefeuille est déterminé. Ces budgets sont comparés aux émissions projetées de chaque entreprise, jusqu'en 2070, considérant les éventuels objectifs de réduction d'émissions que ces dernières ont établis. Cette comparaison permet de déterminer leur niveau d'overshoot et d'undershoot.
- **Etape 2 :** les ratios de budgets carbone 2°C et la proportion d'overshoot et d'undershoot alloués au Portefeuille sont déterminés en fonction de la part de détention de chaque entreprise. Le facteur d'attribution utilisé est l'Entreprise Value Including Cash (EVIC).
- **Etape 3 :** les ratios de budgets carbone et proportions d'overshoot et d'undershoot agrégés du Portefeuille sont convertis en degré d'élévation d'augmentation de la température en utilisant l'approche Transient Climate Response to Cumulative Emissions (TCRE) développée par le GIEC. Le facteur utilisé est 0,000545°C de réchauffement par Gt CO₂. Autrement dit, chaque Gt CO₂e émise, dépassant le budget carbone 2°C, impliquerait un réchauffement planétaire supplémentaire de 0,000545°C.

En résumé, la formule utilisée est :

$$ITR = 2^{\circ}C + \text{ratio d'overshoot ou d'undershoot du Portefeuille} * \text{Budget carbone mondial } 2^{\circ}C * \text{facteur TCRE}$$

$$\text{Où Budget carbone } 2^{\circ}C = 1\,491 \text{ Gt CO}_2\text{e et Facteur TCRE} = 0,000545^{\circ}C / \text{Gt CO}_2$$

2. Taux de couverture SBTi

Le taux de couverture SBTi est une approche externe développée par la SBTi. Plus de détails sur la méthodologie sont disponibles sur le site internet de l'initiative¹⁰ et dans le guide dédié aux institutions financières¹¹. L'engagement avec les entreprises du Portefeuille est au cœur de cette approche. L'objectif est que l'ensemble des entreprises détenues aient fixé leurs propres objectifs de décarbonation validés par la SBTi, à l'horizon 2040. Par exemple, un portefeuille ayant un taux de couverture SBTi de 10 % en 2020 devra atteindre un taux de 55 % en 2030 ($(\frac{90}{2040-2020} * (2030 - 2020) + 10)$).

3. Principales limites des méthodologies

L'une des principales limites du taux de couverture SBTi, tout comme pour l'ITR, est que la méthodologie porte sur les objectifs de décarbonation des entreprises détenues. Ainsi, pour atteindre une réduction effective des émissions carbone dans l'économie réelle, il faudra que les entreprises atteignent leurs objectifs. De plus, comme pour tout indicateur agrégé au niveau du Portefeuille, le résultat dépend étroitement de la composition du Portefeuille. Ainsi, un changement de l'ITR ou du taux de couverture SBTi du Portefeuille n'est pas nécessairement uniquement lié à de nouveaux objectifs de décarbonation des entreprises détenues, mais peut être lié à un changement de composition du Portefeuille (entrée et sortie de titres, changement dans le poids des entreprises détenues).

C) Quantification des résultats

1. Implied Temperature Rise (ITR)

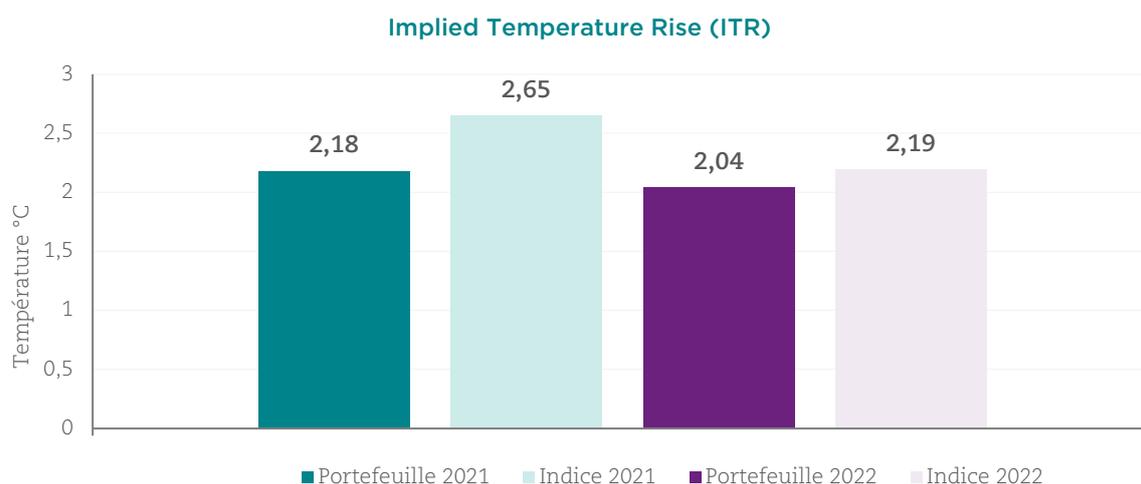
L'ITR du Portefeuille au 31 décembre 2022 est de 2,04°C. En d'autres termes, si l'ensemble de l'économie avait le même niveau de dépassement de son budget carbone que celui du Portefeuille, l'augmentation de la température mondiale serait de 2,04°C d'ici la fin du siècle, et donc non alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, comme défini dans la section I B, le calcul de l'ITR intègre les émissions projetées des

¹⁰ <https://sciencebasedtargets.org/sectors/financial-institutions>

¹¹ <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Financial-Sector-Science-Based-Targets-Guidance.pdf>

entreprises détenues et considère les objectifs de réduction d'émissions de ces dernières à la date du calcul de l'ITR. Ainsi, pour aligner le Portefeuille avec ces objectifs une des actions clés à mener sera d'encourager les entreprises à établir (ou mettre à jour) leurs objectifs de décarbonation.

L'ITR, basé sur des éléments prévisionnels (émissions projetées jusqu'en 2070) est avant tout un outil d'aide à la décision et non une mesure précise du niveau de contribution du Portefeuille au réchauffement climatique. Avec ces précautions en tête, l'analyse des ITR des entreprises les moins alignées est néanmoins utile pour nous permettre de définir les cibles prioritaires d'engagement, définies dans la section I D.



Source : Portefeuille 2021 et indice de référence (MSCI Europe) : MSCI, 31/12/2021 - Taux de couverture : 95,86 % (hors cash et investissements dans des fonds) – Taux de couverture de l'indice de référence : 99,87%. L'indice de référence est utilisé à titre de comparaison.

Source : Portefeuille 2022 et indice de référence (MSCI Europe) : MSCI, 31/12/2022 - Taux de couverture : 97,67 % (hors cash et investissements dans des fonds). - Taux de couverture de l'indice de référence : 99,85%.

LES 5 ENTREPRISES DÉTENUES LES MOINS ALIGNÉES DU PORTEFEUILLE

Entreprise	ITR (en °C)	Secteur
Linde	4,70	Gaz industriels
Kingspan	2,96	Produits pour l'industrie du bâtiment
Sika	2,89	Produits chimiques spécialisés
EssilorLuxottica	2,86	Fournitures médicales
Lindt & Sprüngli	2,72	Aliments conditionnés

Source : MSCI, 31/12/2022.

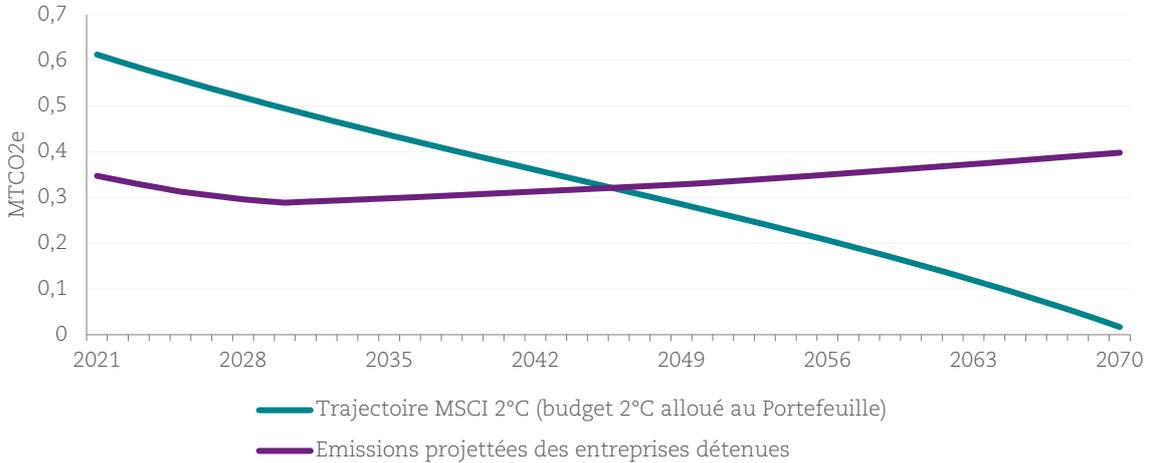
2. Trajectoire et budget carbone du Portefeuille

Comme détaillé dans la section I B, la méthodologie de l'ITR détermine la part du budget carbone 2°C mondial alloué au Portefeuille et la compare aux émissions projetées des entreprises détenues pour déterminer si le portefeuille va dépasser (« overshoot ») ou non (« undershoot ») son budget.

Si l'ITR du Portefeuille au 31 décembre 2022 est de 2,04°C en considérant des émissions projetées jusqu'en 2070, le graphique ci-dessous permet de suivre plus précisément l'évolution de la consommation du budget carbone alloué. Ainsi, nous pouvons estimer qu'en 2046, les émissions projetées annuelles des entreprises détenues

commenceront à dépasser le budget carbone annuel alloué au Portefeuille. Il sera donc indispensable de faire de l'engagement avec les entreprises pour qu'elles continuent de développer des objectifs de décarbonation au-delà de cet horizon.

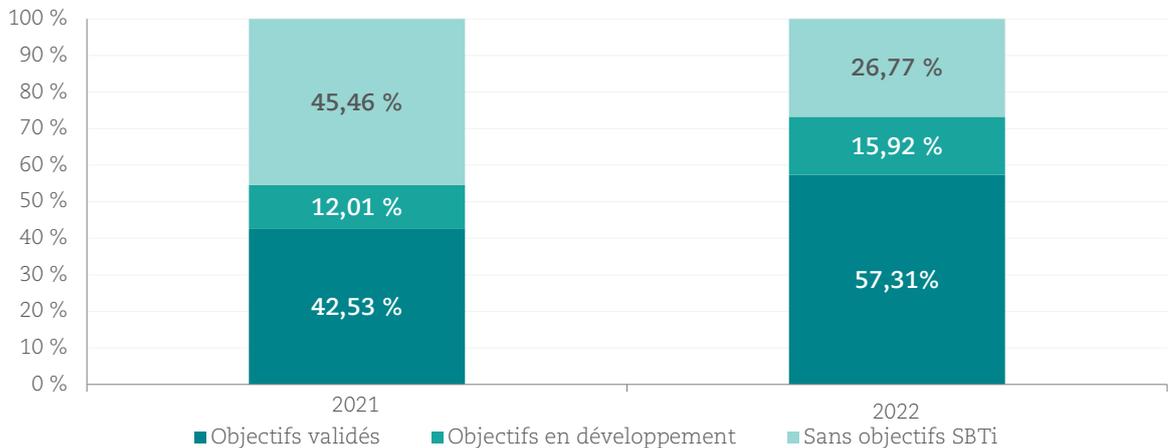
Evolution du budget carbone et émissions projetées



Source : Comgest, Calculé avec des données MSCI, Portefeuille au 31/12/2022. Taux de couverture du Portefeuille : 97,67 % (hors cash et investissement dans des fonds).

3. Taux de couverture SBTi

Taux de couverture SBTi



Source : Portefeuille 2021 : SBTi, 31/12/2021 - Taux de couverture : 100 % (hors cash et investissements dans des fonds).

Source : Portefeuille 2022 : SBTi, 31/12/2022 - Taux de couverture : 100 % (hors cash et investissements dans des fonds).

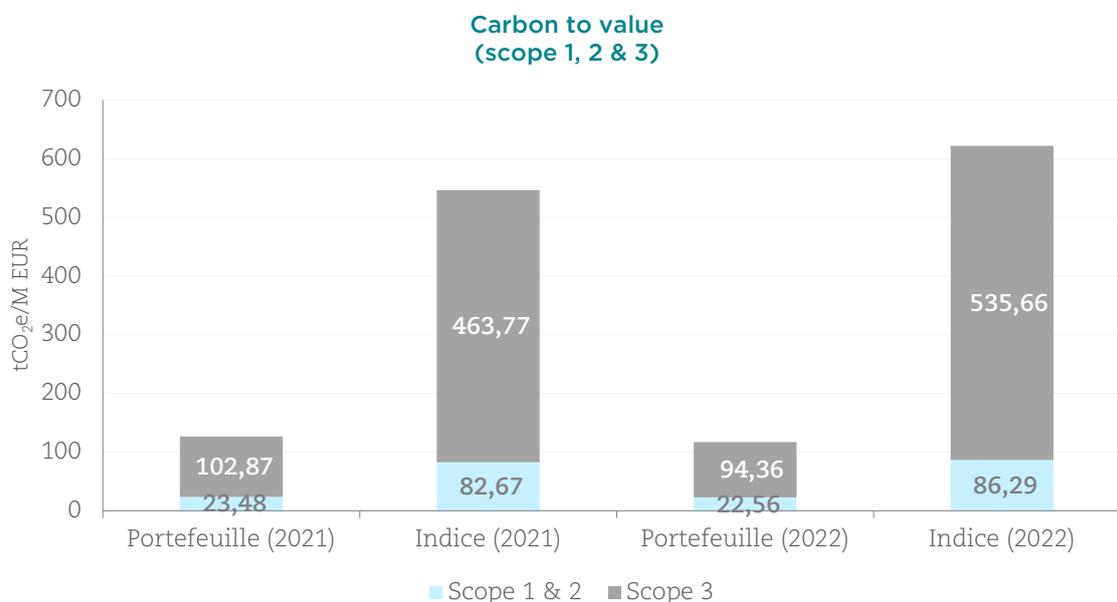
Au 31 décembre 2022, 15 entreprises représentant 57,31% du poids du Portefeuille (hors cash et investissements dans des fonds) avaient des objectifs validés par la SBTi. Sept entreprises représentant 15,92% du poids du Portefeuille étaient en train de développer leurs objectifs. Nous planifions de suivre le progrès que ces entreprises réalisent par rapport à ces objectifs validés et d'encourager les entreprises qui n'ont pas encore d'objectif à en fixer.

Entreprise	Statut au 31/12/2022	Niveau d'ambition de l'objectif	Objectif court terme
Accenture	Objectifs validés	1.5°C	2025
Adidas	Objectifs validés	1.5°C	2025, 2030
ASML Holding	Objectifs validés	1.5°C	2025
Assa Abloy	Objectifs validés	1.5°C	2030
Amadeus	Objectifs en développement		
Coloplast	Objectifs validés	1.5°C	FY2030
Dassault System	Objectifs validés	1.5°C	2027, 2025
Experian	Objectifs validés	1.5°C	2030
Ferrari	Objectifs en développement		
Hermès	Objectifs validés	1.5°C	2030
Heineken	Objectifs validés	1.5°C	2030
Inditex	Objectifs validés	1.5°C	2030
Jeronimo Martins	Objectifs en développement		
Kingspan	Objectifs validés	1.5°C	2030
L'Oréal	Objectifs validés	1.5°C	2025, 2030
Linde	Objectifs validés	Bien en deçà de 2°C	2035
Lindt & Sprüngli	Objectifs en développement		
LVMH	Objectifs validés	1.5°C	2026
Novo Nordisk	Objectifs validés	1.5°C	2030
Ryanair	Objectifs en développement		
Sika	Objectifs en développement		
Straumann	Objectifs en développement		

Source : SBTi, 31/12/2022.

4. L’empreinte carbone du Portefeuille

Si l’ITR et le taux de couverture SBTi du Portefeuille se concentrent principalement sur les émissions projetées des entreprises, l’empreinte carbone permet de mesurer les émissions passées liées au Portefeuille. Au 31 décembre 2022, le Portefeuille présentait une empreinte carbone, sur les scopes 1,2 et 3, inférieure de 81,20% à celle de son indice de référence.



Source : Portefeuille 2021 et indice de référence (MSCI Europe) : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2021 - Taux de couverture : 95,86% - Taux de couverture de l’indice de référence : 99,87%.

Source : Portefeuille 2022 et indice de référence (MSCI Europe) : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2022 - Taux de couverture : 100% - Taux de couverture de l’indice de référence : 100%.

L’empreinte carbone estime la part des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues, attribuable au Portefeuille, par million d’euros investis. Le facteur d’allocation utilisé est l’EVIC.

A noter que toutes les précautions s’imposent dans ce genre de calcul, avec notamment une part importante de données estimées.

	Scope 1				Scope 2			
	Emissions publiées		Emissions estimées		Emissions publiées		Emissions estimées	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Portefeuille	87,47 %	99,13%	12,53 %	0,87%	80,29 %	99,13%	19,71 %	0,87%
Indice de référence	94,17 %	95,32%	5,83 %	4,68%	88,25 %	94,33%	11,75 %	5,67%

Source : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2021 et 31/12/2022. L’indice de référence est MSCI Europe. **Toutes les émissions de scope 3 sont estimées.**

Il convient également de préciser qu’un objectif de réduction de l’empreinte carbone du Portefeuille n’est pas fixé a priori, mais résulte plutôt du processus d’investissement de Comgest. Ainsi, il existe des variations importantes dans la pondération relative des secteurs du Portefeuille vis-à-vis de l’indice de référence, et les titres choisis peuvent avoir une intensité carbone plus faible que celle des entreprises de leurs secteurs respectifs.

L’analyse d’attribution de la performance relative de l’empreinte carbone du Portefeuille par rapport à son indice, ici de 81,20%, permet de comprendre dans quelle mesure cette performance est liée à un effet d’« allocation sectorielle » ou à un effet de « sélection de titres ». Cette analyse, détaillée dans le tableau ci-dessous, montre notamment un rôle important de l’effet d’« allocation sectorielle » qui représente un « gain » de 41,25%

sur un total de 81,20%. En effet, le Portefeuille ne compte notamment pas d'entreprises du secteur de l'énergie. L'analyse d'attribution détaille également l'effet de « sélection de titres » qui contribue à hauteur de 39,95%. Par exemple, Sika, entreprise suisse opérant dans le secteur de la chimie, avec une intensité carbone inférieure aux entreprises de son secteur, permet de maximiser cet effet de « sélection de titres ».

Secteurs	Empreinte carbone (tCO ₂ e/M EUR)		Analyse d'attribution		
	Portefeuille	Indice de référence	Allocation sectorielle	Sélection de titres	Effet total
Télécommunications		86,40	-2,88 %	0,00 %	-2,88 %
Consommation discrétionnaire	107,06	566,59	0,56 %	12,25 %	12,81 %
Biens de consommation de base	179,90	228,34	-0,34 %	0,97 %	0,63 %
Energie		3 134,01	26,76 %	0,00 %	26,76 %
Services financiers	11,21	69,22	-12,67 %	0,23 %	-12,44 %
Santé	60,02	74,64	14,77 %	0,77 %	15,54 %
Industrie	203,21	377,67	-1,17 %	3,16 %	1,99 %
Technologies de l'information	55,01	83,46	9,67 %	0,83 %	10,50 %
Matériaux	387,23	2 587,54	3,98 %	21,73 %	25,72 %
Immobilier		21,17	-0,86 %	0,00 %	-0,86 %
Services aux collectivités		1 109,55	3,43 %	0,00 %	3,43 %
Empreinte carbone du Portefeuille et de l'indice (tCO ₂ e par million EUR investi)	116,92	621,95	41,25 %	39,95 %	81,20 %

Source : Comgest avec données fournies par MSCI, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) au 31/12/2022, scope 1, 2 et 3.

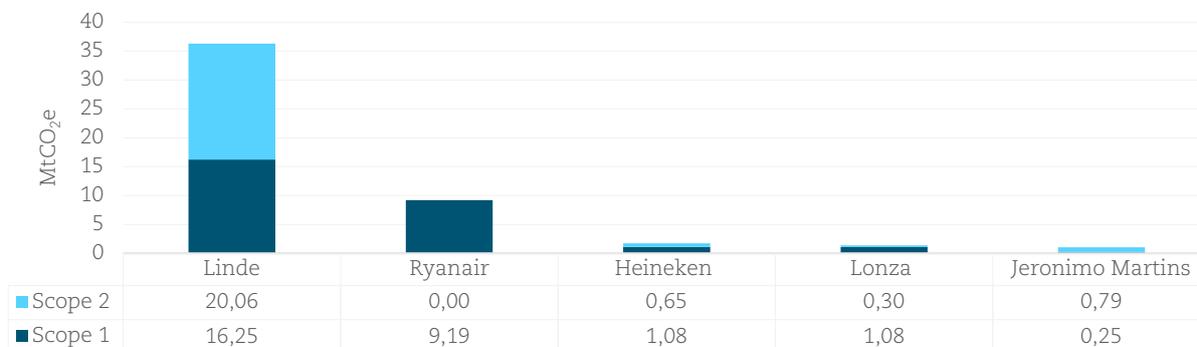
Composition sectorielle du Portefeuille et de l'indice de référence

Secteurs	Portefeuille	Indice de référence	Ecart
Télécommunications	0,00 %	3,35 %	-3,35 %
Consommation discrétionnaire	16,57 %	10,23 %	6,34 %
Biens de consommation de base	12,51 %	13,05 %	-0,54 %
Energie	0,00 %	6,63 %	-6,63 %
Services financiers	2,51 %	16,77 %	-14,26 %
Santé	32,87 %	16,08 %	16,79 %
Industrie	11,27 %	14,26 %	-2,99 %
Technologies de l'information	18,13 %	6,97 %	11,16 %
Matériaux	6,14 %	7,40 %	-1,26 %
Immobilier	0,00 %	0,89 %	-0,89 %
Services aux collectivités	0,00 %	4,38 %	-4,38 %

Source : Comgest, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) au 31/12/2022.

Enfin, l’empreinte carbone permet de déterminer quelles sont les sociétés les plus émettrices et d’identifier les cibles de nos engagements à venir avec les entreprises que nous détenons.

Les 5 entreprises les plus émettrices du Portefeuille (scope 1 & 2)



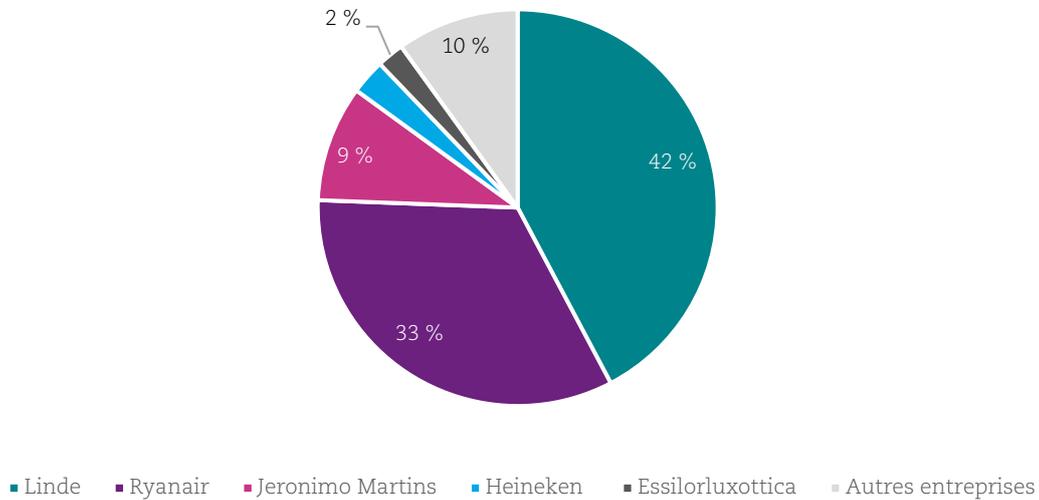
Source : MSCI, au 31/12/2022.

Les 5 entreprises les plus émettrices du Portefeuille (scope 1, 2 & 3)



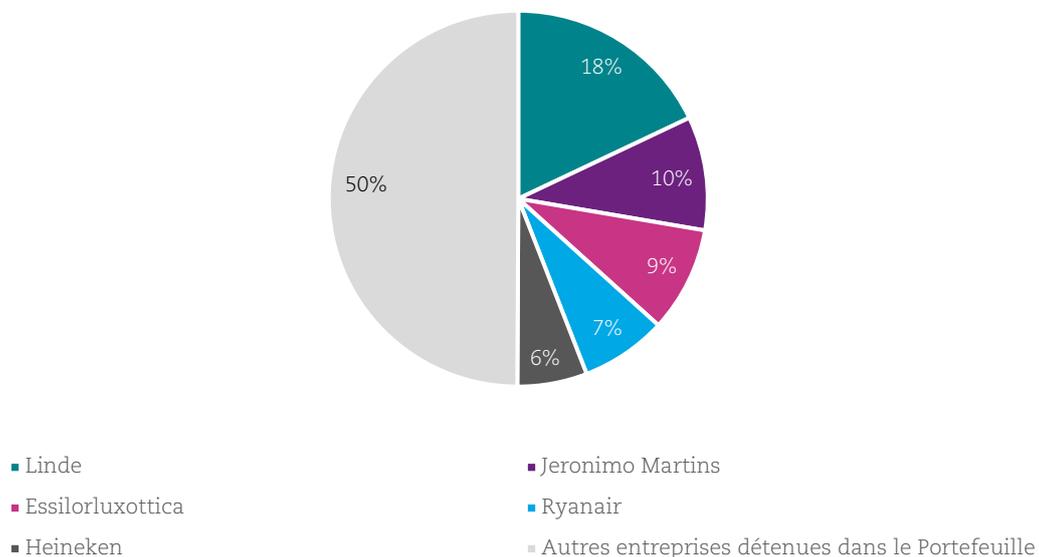
Source : MSCI, au 31/12/2022.

Les 5 entreprises les plus contributrices aux émissions financées du Portefeuille (scope 1 & 2)



Source : Comgest, MSCI, au 31/12/2022. Le facteur d'attribution pour calculer les émissions financées est l'EVIC.

Les 5 entreprises les plus contributrices aux émissions financées du Portefeuille (scope 1, 2 & 3)



Source : MSCI, au 31/12/2022. Le facteur d'attribution pour calculer les émissions financées est l'EVIC.

5. Risques climatiques

En complément de l'analyse de l'impact de nos investissements sur le climat et le développement de notre stratégie climat pour le réduire, nous envisageons d'évaluer également les risques climatiques dans nos processus d'investissement. Ces risques sont détaillés dans la section III de ce rapport.

D) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Notre ambition est d'œuvrer pour réduire les émissions carbone dans l'économie réelle. Cette ambition guide la mise en place de nos actions climat, notamment via l'engagement et le vote en assemblée générale.

Parmi les entreprises les plus émettrices ou ayant un ITR élevé, nous avons notamment réalisé des engagements avec :

Entreprise	ITR (°C)	Objectifs SBTi	Détails
EssilorLuxottica	2,86	Aucun objectif	Nous avons entrepris un engagement avec EssilorLuxottica en mai 2022, lors de la Non-Disclosure Campaign du CDP pour inciter l'entreprise à répondre au questionnaire climat. L'entreprise a donné suite à notre demande, et celle des autres investisseurs, en répondant au questionnaire. Nous avons également profité d'une discussion avec l'entreprise, en amont de leur assemblée générale, pour les encourager à développer un objectif de réduction de leurs émissions, aligné avec la SBTi.
Kingspan	2,96	Objectifs validés	En amont de l'assemblée générale, nous avons eu l'opportunité de nous entretenir avec le Président du comité de rémunération et le Secrétaire général au sujet de la mise à jour de la politique de rémunération. Cette discussion nous a permis d'insister sur l'importance d'intégrer la performance sur les sujets de durabilité dans l'évaluation globale des cadres dirigeants.

De plus, nous avons participé avec d'autres investisseurs aux campagnes du CDP : la campagne SBT et la Non-Disclosure Campaign.

Campagne	Précisions	Résultat
Non-Disclosure Campaign	<p>Depuis quatre ans, le Groupe Comgest participe à la « CDP Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collaboratif qui encourage les entreprises à publier des informations davantage standardisées sur l'environnement pour permettre une meilleure comparaison.</p> <p>Nous avons piloté l'engagement avec 21 entreprises en leur demandant de soumettre les questionnaires du CDP sur le changement climatique, l'eau et/ou les ressources forestières (Rôle : lead). Nous avons soutenu cet engagement auprès de 32 autres entreprises en cosignant des lettres leur demandant de publier des informations par le biais des questionnaires du CDP. (Rôle : cosignataire). Cinq entreprises sur ces 53 étaient détenues dans le Portefeuille.</p>	<p>Au total, 26,5 % des entreprises engagées dans la campagne du CDP pour lutter contre l'absence de publication en 2022 ont répondu à au moins un questionnaire du CDP (climat, eau ou forêt). Selon le CDP, les entreprises engagées dans la campagne étaient 2,3 fois plus susceptibles de publier des informations si des investisseurs les incitaient à le faire.</p> <p>Sur les 53 entreprises approchées par le Groupe Comgest, 16 ont répondu à au moins un questionnaire du CDP. Quatre entreprises parmi ces 16 étaient détenues dans le Portefeuille.</p>
SBT Campaign	<p>Le Groupe Comgest a renouvelé sa participation à la campagne du CDP pour fixer des objectifs fondés sur la science*, une initiative d'engagement collaboratif visant à accélérer l'adoption par les entreprises d'objectifs climatiques fondés sur la science.</p> <p>* CDP est l'un des partenaires fondateurs de l'initiative Science-Based Targets (SBTi).</p>	<p>Au total, 24 % des sociétés engagées dans la campagne du CDP ont rejoint l'initiative SBTi entre mai 2021 et septembre 2022¹².</p>

En tant qu'investisseur actif, nous nous sommes fixés pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous sommes attentifs aux résolutions portant sur le climat et soutenons de façon générale les résolutions exigeant une plus grande transparence sur les risques et objectifs climatiques des entreprises. Nous sommes également favorables à la généralisation de « Say on Climate¹³ » exigeants. Nous sommes convaincus que le mécanisme du « Say on Climate » renforcera le

¹² Plus de détails sur les résultats de la campagne sont disponibles dans le [document](#).

¹³ Le « Say on Climate » est un mécanisme qui prévoit un vote consultatif en assemblée générale sur la stratégie climat des entreprises. Pour plus d'informations voir notamment la [tribune](#) du Forum pour l'Investissement Responsable dont Comgest est signataire.

dialogue entre les investisseurs et les entreprises sur les enjeux climatiques tout en renforçant l'accès à une information climatique de qualité. Les « Say on Climate » nous permettront d'analyser les objectifs climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons et de juger si ces derniers sont alignés avec notre propre stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et notre engagement net zéro.

En 2022, aucune résolution portant sur le climat n'a été présentée en assemblée générale pour les entreprises détenues dans le Portefeuille. Nous continuerons à suivre ces résolutions et intégrerons, dans nos futurs rapports, l'orientation de nos votes sur ces dernières.

E) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures

Au cours de l'exercice, nous avons réalisé les changements suivants dans notre politique de sortie du charbon thermique :

- Ajout de seuils absolus pour les producteurs d'électricité afin d'exclure les entreprises avec une capacité installée supérieure à 5 GW ; et
- L'abaissement des seuils relatifs de 30 % à 20 % pour les producteurs d'électricité dans le but d'exclure les entreprises dont le mix énergétique exposé au charbon dépasse un seuil de 20 % de la capacité installée ou du chiffre d'affaires.

Cette politique s'applique à l'ensemble des encours gérés par Comgest.

	Politique d'exclusion appliquée au Portefeuille ¹⁴	Seuils d'exclusion définis dans la politique d'exclusion	Exposition réelle
Charbon thermique			
Extraction	Oui	La politique exclut l'ensemble des entreprises exploitant des mines de charbon thermique (seuil à 0 % du chiffre d'affaires).	0,00 %
Production d'électricité	Oui	La politique exclut les entreprises impliquées dans la production d'électricité dont le mix énergétique exposé au charbon dépasse un seuil de 20 % de la capacité installée ou du chiffre d'affaires. Ces seuils réduits annuellement s'alignent sur un calendrier de sortie prévue en 2030 pour les pays développés.	0,00 %
Pétrole et gaz			
Extraction conventionnelle	Non	N/A	0,00 %
Extraction non-conventionnelle	Non	N/A	0,00 %
Distribution	Non	N/A	0,00%
Production d'électricité	Non	N/A	0,00 %
Services associés (raffinage, trading, transport/pipeline, équipements dédiés)	Non	N/A	0,00%

Source : Calculé avec MSCI Analytics, Portefeuille au 31/12/2022, hors cash et investissement dans des fonds.

¹⁴ <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/politique-responsible-investment.pdf>

F) Eventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus

Ces derniers mois, nos équipes se sont concentrées sur :

- La définition de nos objectifs climat, qui ont été soumis à la Net Zero Asset Managers Initiative au premier trimestre 2023 ;
- Le renforcement de notre gouvernance ESG, couvrant notamment la validation et le suivi de notre stratégie et objectifs climat. Voir le rapport Article 29 de Comgest disponible sur son site internet pour plus d'information sur ce modèle de gouvernance¹⁵ ;
- L'analyse de la donnée climat disponible ;
- La formation des équipes sur les enjeux climatiques et les concepts d'alignement net zéro ; et
- Le développement d'outils internes et l'intégration d'outils externes pour suivre les indicateurs climat.

G) Fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

En tant que membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, le Groupe Comgest s'engage à publier annuellement à partir de 2024 ses avancées sur son plan d'actions climat dans un format aligné avec les recommandations de la TCFD¹⁶.

¹⁵ https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/rapport_art_29_csa.pdf

¹⁶ Comgest soutient depuis décembre 2017 la Task Force on Climate-Related Disclosures, un groupe de travail sur les informations financières liées au climat.

II. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

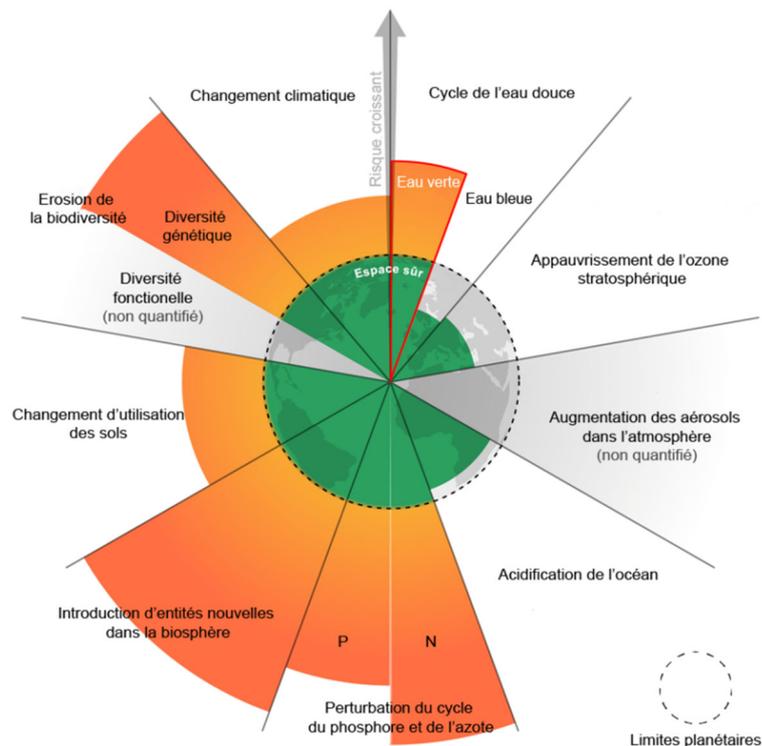
A) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

Nous définissons la biodiversité comme étant la diversité entre les espèces, au sein des espèces et des écosystèmes.

La biodiversité et les bienfaits de la nature pour les populations influent sur presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), définis par l'ONU. Ils aident à produire de la nourriture, de l'eau propre, à réguler le climat et même à maîtriser les maladies.

Pourtant, ces ressources s'épuisent et se dégradent, bien plus rapidement qu'à tout autre période de l'histoire de l'humanité. Par ailleurs, le changement climatique et la perte de biodiversité forment un cercle vicieux et ont déjà des répercussions irréversibles sur les systèmes sociaux et humains.

Le concept des limites planétaires, défini par une communauté scientifique internationale en 2009, définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité, fondé sur neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère. Six d'entre elles sont pourtant en train d'être dépassées.



Source : Wang-Erlandsson et al. (2022), Stockholm Resilience Center¹⁷.

¹⁷ Traduction en français Sydney Thomas pour @BonPote.

La [Convention sur la diversité biologique](#), qui date de 1992, a fixé trois objectifs globaux pour atteindre le développement durable :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de ses éléments ; et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Comgest réfléchit actuellement à une stratégie d'alignement avec les trois objectifs de long terme liés à la biodiversité. La manière dont Comgest compte respecter ces trois objectifs sera développée dans la future politique biodiversité du Groupe Comgest.

B) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

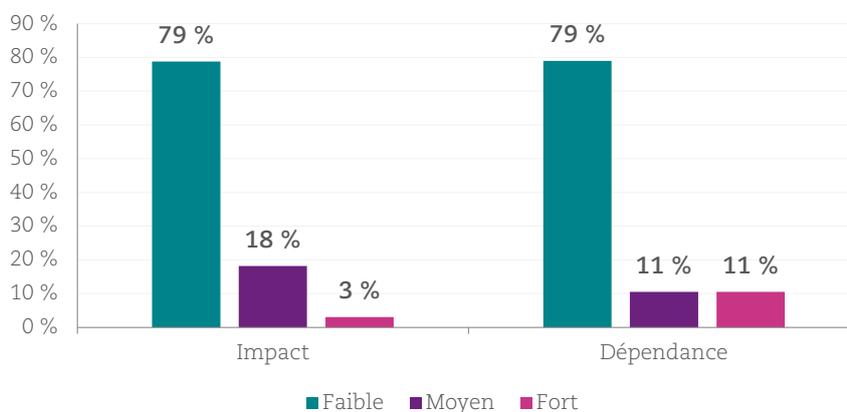
L'[IPBES](#)¹⁸ a identifié cinq pressions majeures qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale, détaillées ci-dessous :

- Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats ;
- Surexploitation des ressources ;
- Changement climatique ;
- Pollutions ; et
- Espèces exotiques envahissantes.

Dans la mesure où nous réfléchissons actuellement à renforcer notre politique biodiversité, nous ne sommes pas encore en mesure de réaliser une analyse fine de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES.

Nous avons cependant initié une analyse de l'impact et de la dépendance sur la biodiversité des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette analyse est réalisée par nos analystes ESG et/ou analystes financiers et est résumée dans les « ESG assessments »¹⁹.

Cette analyse propriétaire montre que 79% des entreprises détenues par le Portefeuille ont un impact faible sur la biodiversité et dépendent dans une moindre mesure de la biodiversité.



Source : Comgest, 31/12/2022.

¹⁸ Intergovernmental Science - Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

¹⁹ Base de données propriétaire qui permet aux analystes de réaliser les évaluations extra-financières des entreprises, selon un format prédéfini, mêlant analyse quantitative et qualitative.

Les entreprises fortement dépendantes de la biodiversité et ayant les impacts les plus significatifs sont notamment des entreprises qui opèrent dans les secteurs de l'agroalimentaire.

Nous réfléchissons à développer notre analyse des impacts et dépendance à la biodiversité, notamment en intégrant de nouveaux points de données et indicateurs.

Par ailleurs, le Groupe Comgest met en œuvre une politique d'engagement ambitieuse et la biodiversité est un des thèmes prioritaires pour l'engagement collaboratif dans l'ensemble des portefeuilles de Comgest. Nous engageons donc le dialogue avec certaines parties prenantes particulièrement concernées par la perte de biodiversité. En 2022, nous avons participé à différents engagements collaboratifs en lien avec la biodiversité : la campagne de transparence du CDP sur l'eau et la forêt, une initiative sur l'utilisation des produits chimiques, une initiative sur la déforestation au Brésil avec les pouvoirs publics, par exemple.

C) Indicateur d'empreinte biodiversité

L'empreinte environnementale, indicateur développé par Trucost, estime la part du ratio des coûts annuels liés aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'eau, aux déchets, à la pollution de l'air, des sols et de l'eau, ainsi qu'aux ressources naturelles consommées par les entreprises détenues, par million d'euros investi.

Le modèle de Trucost repose sur une approche par les coûts pour permettre une comparaison entre les différents impacts. En d'autres termes, Trucost applique une valeur monétaire à chaque impact environnemental, fournissant ainsi une mesure globale commune pour évaluer les entreprises et les portefeuilles. Dans ce modèle, Trucost, s'attache à quantifier ces coûts environnementaux pour les impacts directs des entreprises mais également leurs impacts indirects liés aux activités de leurs chaînes de d'approvisionnement, jusqu'à l'extraction de matières premières. La difficulté que représente le suivi des impacts tout au long des chaînes de valeur, est traité avec l'utilisation du modèle Trucost EEIO (« Environmentally Extended Input Output »²⁰).

Trucost utilise de multiples sources pour obtenir les données. Quand l'entreprise ne fournit pas les données pour calculer son empreinte environnementale, Trucost s'appuie alors sur un modèle qui permet de faire des estimations.

	Total	GES ²¹	Eau	Déchets	Polluants terrestres et aquatiques	Polluants atmosphériques	Utilisation des ressources naturelles	Couverture
Portefeuille	0,59%	0,19%	0,23%	0,01%	0,07%	0,07%	0,01%	100,00%
Indice de référence	1,71%	0,69%	0,46%	0,05%	0,11%	0,24%	0,15%	98,70%

Source : Trucost, 31/12/2022. Portefeuille (hors cash) et indice de référence (MSCI Europe).

L'empreinte environnementale du Portefeuille étant plus faible que celle de son indice, cet écart montre que le Portefeuille contribue dans une moindre mesure à l'érosion de la biodiversité.

²⁰ De plus amples informations sur ce modèle sont disponibles dans le document méthodologique disponible sur le site internet du fournisseur.

²¹ Gaz à effet de serre.

III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LA GESTION DES RISQUES

A) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Identification et processus d'intégration des risques ESG

Comgest est convaincu que l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement peut permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Le risque en matière de durabilité s'entend comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Ces incidences négatives potentielles (financières, juridiques ou de réputation) peuvent résulter de l'impact (ou de l'impact perçu) d'une entreprise sur l'environnement naturel (l'air, l'eau ou le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (tels que les employés, les clients et les communautés locales) ou de ses défaillances dans sa structure de gestion (par exemple, mauvaise conduite, corruption, prise en compte insuffisante des droits des actionnaires ou non-conformité fiscale). Les entreprises dans lesquelles nos portefeuilles investissent peuvent être exposées à des risques de durabilité. La fréquence et l'importance de ces risques varient selon les secteurs et les zones géographiques. Par exemple :

- Les entreprises dont les activités sont fortement tributaires de l'accès aux ressources naturelles (à l'instar des secteurs du pétrole, du gaz, de l'agriculture, de l'énergie, des mines) ou dont les produits engendrent de fortes émissions (comme l'automobile et l'aéronautique), sont souvent exposées à un niveau de risque environnemental élevé.
- Les entreprises dont les activités présentent des risques importants pour la santé et la sécurité des travailleurs et/ou ont des répercussions socio-économiques importantes sur les communautés locales, comme l'extraction minière, la construction et le textile, font souvent face à un niveau de risque social élevé.
- L'évolution des attentes des consommateurs peut également induire un risque en matière de durabilité. Les attentes des consommateurs à l'égard de la protection de la biodiversité et de la promotion d'une économie circulaire ont contraint de nombreuses entreprises à changer leur modèle d'exploitation afin de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique, engendrant ainsi un risque opérationnel pour certaines entreprises de biens de consommation et certains détaillants.
- Il existe une grande variété de risques de durabilité, plus ou moins présents dans les différentes parties du monde. Le niveau de risque peut être influencé par les changements climatiques et les aléas naturels, les normes réglementaires en matière de protection du climat, les normes de sécurité du travail applicables aux activités d'une entreprise, les évolutions technologiques (comme les énergies renouvelables) et les changements de comportement des consommateurs. Dans certaines régions, des problèmes tels que le travail des enfants, le travail forcé ou la corruption peuvent constituer un risque plus fréquent. En outre, les changements climatiques devraient avoir des effets variables à travers le monde, par exemple une augmentation du risque de sécheresse dans certaines régions et un risque accru d'inondation dans d'autres.

Nous prenons en compte les risques en matière de durabilité (également appelés « risques ESG ») en adoptant une approche d'intégration ESG. Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus décisionnel d'investissement dans le but de soutenir les résultats financiers à long terme des portefeuilles de nos clients, conformément à leurs objectifs. Cette approche permet de s'assurer que les équipes d'investissement, en charge de la gestion des risques ESG en « première ligne », ont connaissance des risques de durabilité qui pèsent sur une entreprise en portefeuille, notamment ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur sa performance.

Les analystes financiers et ESG suivent également l'actualité de chaque entreprise afin de rester au courant des alertes et des controverses. Le suivi des controverses repose principalement sur les outils de nos différents fournisseurs de recherche ESG (dont RepRisk, MSCI, Bloomberg et ISS), mais nous nous appuyons également sur

d'autres sources telles que les courtiers et les médias généralistes et spécialisés. Lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une nouvelle controverse, nos analystes étudient son contenu, sa source et le nombre de sources qui l'ont signalée. Si la controverse est jugée crédible et importante, elle est partagée en interne en vue d'un examen plus approfondi. Les analystes de Comgest peuvent contacter l'entreprise en question et, éventuellement, d'autres parties prenantes concernées pour évaluer sa véracité et ses répercussions potentielles.

De plus, du fait de notre philosophie et de notre processus d'investissement, nous constatons depuis de nombreuses années que les entreprises actives dans des secteurs ayant de plus importants risques ESG, tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie minière, les services aux collectivités (« utilities »), la défense et le transport aérien sont généralement absentes de nos portefeuilles ou y sont largement sous-pondérées. Cette sous-pondération liée à notre philosophie d'investissement est complétée par des critères d'exclusion, repris dans notre politique d'investissement responsable, portant sur le secteur de l'armement, le tabac, le charbon et des entreprises impliquées dans de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Dispositif de conformité et de contrôle interne

En complément de la gestion en « première ligne » du risque ESG détaillée ci-dessus, Comgest a mis en place un dispositif de conformité et de contrôle interne composé de procédures opérationnelles et de politiques régulièrement mises à jour ainsi que de plusieurs niveaux de contrôles couvrant toutes ses activités.

Les équipes opérationnelles et risques sont en charge des contrôles dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions. Ces diligences comprennent l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ainsi que l'évaluation et le suivi des risques de durabilité. En ce qui concerne les contrôles relatifs aux contraintes d'investissement, ils sont réalisés en pre-trade et en post-trade ainsi que préalablement à l'entrée d'une valeur en portefeuille.

Le contrôle permanent réalisé par le département de conformité et de contrôle interne couvre l'ensemble des dispositifs opérationnels, y compris le processus d'investissement responsable. Le plan de conformité et de contrôle interne est établi annuellement et mis en œuvre suivant une approche par les risques permettant de réévaluer régulièrement la pertinence et l'efficacité des dispositifs opérationnels.

Comgest dispose également d'un plan de contrôle périodique déployé sur une base tri-annuelle par un prestataire externe sous la responsabilité de la Direction. L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement est également couverte par ce contrôle.

B) Une description des risques principaux, dont les risques climatiques et liés à la biodiversité

RISQUES CLIMATIQUES ET ANALYSE DE SCENARIOS

Afin de pouvoir conduire des analyses de scénarios climatiques et mesurer les risques de transition du Portefeuille, nous utilisons la méthodologie Climate VaR²². Cette méthodologie, développée par MSCI ESG Research, et basée sur les recommandations de la TCFD, vise à fournir une évaluation monétaire future des risques et des opportunités associés au climat au sein d'un portefeuille. La Climate VaR est le résultat de la combinaison de deux types de risque : les risques de transition et les risques physiques. La valeur de la Climate VaR peut être négative (il s'agit alors d'un coût) ou positive (gain). Celle-ci est calculée sur la période des quinze prochaines années. Les risques de transition comportent deux composantes : les risques réglementaires et les opportunités technologiques.

Il convient de noter que les résultats fournis par la Climate VaR sont des données prospectives, reposant sur les hypothèses du modèle développé par MSCI. Les résultats fournis ci-dessous sont donc à comprendre comme une indication de l'exposition du Portefeuille aux différents types de risques climatiques. De plus, comme pour

²² <https://www.msci.com/documents/1296102/16985724/MSCI-ClimateVaR-Introduction-Feb2020.pdf>

tout indicateur agrégé au niveau du Portefeuille, le résultat dépend étroitement de la composition du Portefeuille. Ainsi, un changement de Climate VaR du Portefeuille n'est pas nécessairement uniquement lié à un changement dans l'exposition au risque climatique des entreprises détenues, mais peut être lié à un changement de composition du Portefeuille (entrée et sortie de titres, changement dans le poids des entreprises détenues).

La Climate VaR peut être calculée selon plusieurs scénarios d'objectifs de température, à savoir 1,5°C, 2°C ou 3°C. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de Climate VaR agrégée pour le Portefeuille.

Climate VaR agrégée (selon différents objectifs de température)	1,5°C	2°C	3°C	Couverture
Portefeuille	-7,86%	-6,17%	-4,33%	97,67%
Indice de référence	-13,94%	-11,94%	-8,74%	99,85%

Source : MSCI, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) 31/12/2022. Le scénario risques physiques « agressif » est utilisé pour le calcul de la Climate VaR agrégée.

Ceci signifie que, selon cette méthodologie et pour un scénario visant une progression des températures limitée à 1,5°C, le Portefeuille pourrait perdre jusqu'à -7,86 % de sa valeur durant les quinze prochaines années. Dans un scénario de progression des températures limitée à 2°C, le Portefeuille pourrait perdre, selon cette méthodologie, -6,17% de sa valeur. Bien que négative, ces valeurs sont inférieures aux Climate VaR de l'indice de référence.

Comme rappelé ci-dessus les résultats fournis sont basés sur des modèles aux hypothèses nombreuses. Ils permettent néanmoins de souligner que les entreprises du Portefeuille sont sensibles aux variations des risques de transition. En effet, la Climate VaR du Portefeuille est plus élevée dans un scénario à 1.5°C dans lequel les changements réglementaires seraient plus rapides et plus profonds pour permettre d'atteindre cet objectif de limitation de la progression des températures.

Le tableau, ci-dessous, présente les valeurs des trois composantes de la Climate VaR pour un scénario visant à limiter la hausse des températures à 2°C.

Scénario 2°C	Climate VaR agrégée (Réglementaire + Technologique + Physique)	Climate VaR Réglementaire	Climate VaR Technologique	Climate VaR Physique (scénario agressif)
Portefeuille	-6,17%	-2,65%	0,55%	-4,07%
Indice de référence	-11,94%	-7,38%	3,59%	-8,14%

Source : MSCI, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) 31/12/2022. Le scénario risques physiques « agressif » est utilisé pour le calcul de la Climate VaR agrégée.

Le tableau suivant montre les cinq entreprises ayant les contributions les plus défavorables à la Climate VaR du Portefeuille (Scénario 2°C).

Entreprise	Climate VaR agrégée de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR agrégée du Portefeuille
Jeronimo Martins	-34,26%	-1,14%
Heineken	-36,30%	-1,05%
Ryanair	-44,92%	-0,91%
Linde	-18,40%	-0,84%
EssilorLuxottica	-6,31%	-0,40%

Source : MSCI, 31/12/2022.

RISQUES CLIMATIQUES DE TRANSITION : RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET OPPORTUNITÉS TECHNOLOGIQUES

Dans la méthodologie de MSCI Climate VaR, l'évaluation des risques de transition se fonde sur deux composantes :

- **Les risques réglementaires** : ceux-ci résultent des changements réglementaires visant à accroître le coût des émissions de gaz à effet de serre et en réduire le volume. Il s'agit de coûts additionnels pour les sociétés concernées par ces réglementations.
- **Les opportunités technologiques** : celles-ci résultent des changements réglementaires rendant possibles et rentables de nouvelles technologies bas-carbone. Il s'agit de nouvelles sources de revenus et de profits dont la valeur est estimée par le biais des revenus « verts » existants générés par la société et le nombre de brevets de celle-ci liés à des technologies bas-carbone.

Pour estimer la composante réglementaire de la Climate VaR, MSCI utilise les objectifs donnés au moment de l'Accord de Paris²³ par les pays signataires dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national. MSCI utilise également de multiples modèles scientifiques de scénarios, dont notamment :

- **Les modèles d'évaluation intégrés suivants** : AIM-CGE, IMAGE, GCAM et
- **Les trajectoires socioéconomiques partagées (SSP)** : SSP1, SSP2, SSP3, SSP4, SSP5

Selon ce modèle, le Portefeuille ne serait que faiblement affecté par l'entrée en vigueur de réglementations futures sur le climat. L'impact potentiel s'élèverait à -2,65 % de la valeur totale du Portefeuille, à comparer à un impact de -7,38% pour son indice de référence. Ce montant est calculé dans un scénario de limitation de la hausse des températures moyennes à 2°C.

Dans ce cadre, les cinq principaux contributeurs sont listés dans le tableau ci-dessous :

Principaux contributeurs	Climate VaR réglementaire de l'entreprise	Contribution à Climate VaR réglementaire du Portefeuille
Ryanair	-40,63%	-0,82%
Linde	-16,51%	-0,75%
Jeronimo Martins	-12,04%	-0,40%
Heineken	-5,22%	-0,15%
Kingspan	-3,52%	-0,07%

Source : MSCI, 31/12/2022.

La « Technology Climate VaR » correspond au gain potentiel généré par le développement de nouveaux produits et services basés sur des brevets bas-carbone. Selon cette méthodologie, les gains potentiels pour le Portefeuille s'élèveraient à 0,55 % de la valeur du Portefeuille, alors que ces gains potentiels seraient de 3,59 % pour son indice de référence.

²³ <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris>

Le tableau, ci-dessous, présente les cinq principaux contributeurs aux gains potentiels résultant des opportunités technologiques dans un scénario 2°C.

Principaux contributeurs	Climate VaR technologique de l'entreprise	Contribution à Climate VaR technologique du Portefeuille
MTU Aero	21,30%	0,37%
Kingspan	2,81%	0,06%
Linde	1,01%	0,05%
Ferrari	1,21%	0,03%
ASML	0,20%	0,02%

Source : MSCI, 31/12/2022

Risques climatiques physiques

Dans ses recommandations, la TCFD encourage les sociétés de gestion d'actifs à évaluer non seulement les risques de transition mais également les risques physiques associés aux impacts du changement climatique.

MSCI modélise deux types de risques climatiques pour analyser les événements climatiques extrêmes qui pourraient impacter les sites et les établissements des sociétés :

- **Les risques climatiques chroniques** : ces risques se manifestent lentement au fil du temps. Il s'agit d'une modélisation statistique basée sur l'extrapolation des données passées observées.
- **Les risques climatiques graves** : ces risques sont liés à l'occurrence de catastrophes naturelles rares, comme les cyclones tropicaux. Ces risques utilisent des modèles climatiques physiques.

MSCI conduit son analyse en s'appuyant sur dix risques physiques différents :

- Chaleur extrême ;
- Froid extrême ;
- Rafales de vent ;
- Précipitations extrêmes ;
- Chute de neige extrême ;
- Cyclones tropicaux ;
- Inondation côtière ;
- Inondation fluviale ;
- Réduction du débit fluvial ; et
- Feux de forêt.

En utilisant un historique de phénomènes météorologiques et climatiques sur quarante ans dans le but d'établir un scénario de référence, le modèle de MSCI permet de calculer, sur les quinze prochaines années, un coût probable résultant des risques physiques pour chaque société.

Dans un scénario de risque physique agressif ou stressé (utilisant une hypothèse d'occurrence située dans le 95ème percentile de la distribution de coûts), le coût total des risques physiques pourrait s'élever à 4,07% de la valeur du Portefeuille sur les quinze prochaines années. Ce même calcul fait ressortir un coût total des risques physiques de son indice de référence s'élevant à 8,14% de sa valeur.

Le tableau, ci-dessous, présente les principaux contributeurs aux risques physiques du Portefeuille dans un scénario agressif :

Principaux contributeurs	Climate VaR physique de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR physique du Portefeuille (scénario agressif)
Heineken	-31,08%	-0,90%
Jerónimo Martins	-22,22%	-0,74%
EssilorLuxottica	-5,24%	-0,33%
Alcon	-7,03%	-0,27%
LVMH	-3,98%	-0,24%

Source : MSCI, 31/12/2022.

RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Comme détaillé dans la section II, nous avons débuté une analyse de la dépendance des entreprises dans lesquelles nous investissons à la biodiversité. Ce premier travail nous montre qu'environ 11% de nos encours sont identifiés comme fortement dépendants de la biodiversité et des services écosystémiques. Ces entreprises sont principalement issues du secteur de l'agroalimentaire. C'est le cas de Lindt & Sprüngli, le chocolatier suisse. Notre analyse ESG de l'entreprise inclut notamment une analyse des risques réglementaires, réputationnels ou opérationnels liés à la biodiversité auxquels l'entreprise est exposée. Par exemple, nous étudions comment l'entreprise s'approvisionne en matières premières ainsi que les impacts résultant de cet approvisionnement face au risque réglementaire européen lié à la déforestation.

Éléments d'amélioration

Dans les prochains mois, nous allons procéder à une caractérisation plus précise de ces risques, notamment des risques liés à la déforestation. En effet, nous avons identifié que certaines des entreprises dans lesquelles nous investissons sont exposées, via leurs chaînes de valeur, à des risques physiques, de transition ou de contentieux liés à la déforestation. Nous travaillons donc sur la mise en place d'une politique de déforestation, qui aura pour objet de préciser comment nous identifions, évaluons et gérons les risques liés à la déforestation. Cette politique se concentrera sur la déforestation causée par l'exploitation de matières premières agricoles (huile de palme, soja, bois, etc.).

Nous espérons également développer nos outils et bases de données ESG avec des indicateurs spécifiques à la biodiversité. Nous reconnaissons que la disponibilité des données évaluant les risques, impacts et dépendances liés à la biodiversité sont en plein développement. Nous continuons notre analyse de la pertinence et de la qualité de ces informations proposées par des fournisseurs de données ou des ONG.

AUTRES RISQUES ESG

La recherche ESG approfondie est une étape centrale de l'intégration des critères et des risques ESG dans notre processus d'investissement. Les résultats de cette recherche sont résumés dans les « ESG assessments », base de données propriétaire qui permet aux analystes de réaliser les évaluations extra-financières des entreprises, selon un format prédéfini, mêlant analyse quantitative et qualitative. Une section des « ESG assessments » est dédiée aux risques de durabilité. Les risques les plus communs identifiés pour les entreprises détenues par le Portefeuille sont :

- Les risques de gouvernance liés au conseil d'administration ;
- Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières ;
- Les risques liés à la qualité et sécurité des produits ;

- Les risques liés à l'éthique des affaires ; et
- Les risques aux pratiques anticoncurrentielles.

Eléments d'amélioration

La standardisation de nos processus de recherche ESG via l'« ESG assessment » nous a permis d'identifier les risques les plus récurrents de nos investissements. Nos prochains efforts se porteront sur une meilleure classification de ces risques et le développement de méthodologie de quantification de ces risques comme précisé dans le point III E).

C) Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques de Comgest est revu tous les ans.

D) Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG

L'engagement avec les entreprises est le levier principal que nous utilisons pour réduire l'exposition aux risques ESG. Comme le précise notre politique de vote et d'engagement²⁴, nos actions d'engagement se concentrent sur l'exposition significative aux risques liés à la durabilité que nous avons identifiés à l'issue de notre évaluation ESG propriétaire et que la société devrait atténuer.

Eléments d'amélioration

Si l'engagement est notre levier principal pour réduire notre exposition aux risques ESG, nous allons procéder prochainement à une structuration plus poussée de notre programme d'engagement. En effet, l'un des objectifs que nous avons soumis à la Net Zero Asset Managers Initiative porte sur l'engagement de 70 % des émissions financées du Groupe Comgest. Cette approche nous permettra d'établir une liste cible, y compris pour ce Portefeuille, constituée des entreprises les plus exposées aux risques climatiques.

Nous allons également continuer de revoir annuellement notre politique d'investissement responsable et nos critères d'exclusion intégrés dans cette dernière. Cette revue régulière permet de renforcer l'alignement de nos critères d'exclusion aux pratiques et secteurs que nous considérons comme les plus à risque d'un point de vue ESG.

²⁴ <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/politique-de-vote-et-engagement.pdf>

E) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG

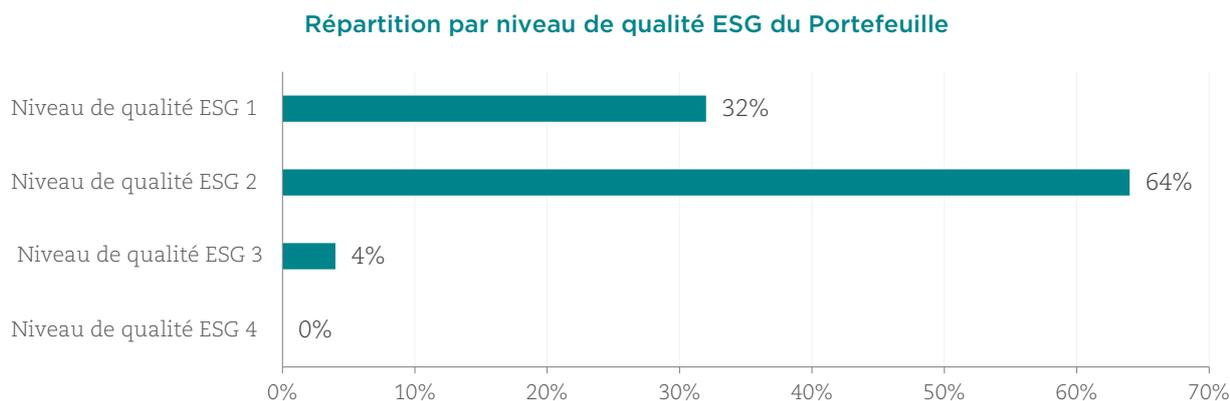
Nous réalisons une estimation quantitative de l'impact financier du risque climatique en utilisant la méthodologie Climate VaR de MSCI. Cette analyse est détaillée dans la section III B ci-dessus.

Eléments d'amélioration

Nous travaillons avec nos équipes de gestion du risque pour développer une méthodologie de quantification du risque ESG fondée sur les niveaux de qualité ESG attribués aux entreprises que nous détenons. Après avoir effectué l'analyse ESG, nos équipes d'investissement définissent un niveau de qualité ESG (notation interne) qui impacte le taux d'actualisation appliqué aux entreprises au sein du modèle de valorisation. Le niveau de qualité ESG²⁵ attribué va de 1 à 4 et se traduit en taux d'actualisation comme suit :

Niveau de qualité ESG	Taux d'actualisation ESG marchés développés	Taux d'actualisation ESG marchés émergents
1	-50 pb	-100 pb
2	0 (pas de changement)	0 (pas de changement)
3	+100 pb	+ 150 pb
4	+ 200 pb	+ 300 pb

Au 31 décembre 2022, la répartition des niveaux de qualité ESG au sein du Portefeuille était la suivante :



Source : Comgest, 31/12/2022, taux de couverture 100% (hors cash et investissements dans des fonds).

Nous prévoyons de simuler des variations de niveau de qualité ESG, notamment la dégradation de ces niveaux de qualité, pour quantifier un impact estimé sur la valorisation des entreprises. Cet exercice pourra être mené à l'échelle du Portefeuille et du Groupe Comgest.

F) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Les choix méthodologiques et résultats concernant l'évaluation du risque climatique (Climate VaR) sont disponibles dans la section III B ci-dessus.

²⁵ De plus amples informations concernant les niveaux de qualité ESG sont disponibles dans notre [politique d'investissement responsable](#). Les entreprises dans lesquelles nous n'investissons pas, notamment celles opérant dans des secteurs avec des risques de durabilité importants, ne se voient pas attribuer un niveau de qualité ESG. Les entreprises avec un niveau de qualité 4 restent des entreprises répondant à nos critères de qualité et nos exigences extra-financières.

Pour plus d'informations :

Equipe ESG

Comgest

17 Square Edouard VII
75009 Paris
France

Informations importantes

Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Ce document est la propriété intellectuelle de Comgest. La reproduction de tout ou partie de ce document est strictement interdite sans une autorisation écrite préalable de Comgest.

L'OPCVM mentionné peut comporter un risque de perte en capital. Avant toute souscription, l'investisseur est invité à prendre connaissance le prospectus et le document d'information clés («DIC»). Ces documents sont disponibles sur demande et en ligne sur le site www.comgest.com.

L'indice de référence est utilisé à des fins de comparaison et l'OPCVM ne cherche pas à répliquer l'indice de référence.

Comgest est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers. Comgest peut décider de mettre fin à tout moment aux dispositions prises pour la commercialisation de ses OPCVM.

Les données MSCI sont destinées à votre usage interne uniquement, ne peuvent être reproduites ou diffusées de quelque manière que ce soit, ni utilisées comme base pour la composition de tous instruments, produits ou indices financiers. Aucune des informations fournies par MSCI n'est destinée à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoquée en tant que telle. Les données et analyses historiques ne doivent pas être interprétées comme indiquant ou garantissant toute analyse, prévision ou prédiction de performances futures. Les informations provenant de MSCI sont fournies « en l'état » et l'utilisateur de ces informations assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qui en est faite. MSCI, chacune de ses filiales et toute autre personne participant ou associée à la collecte, au calcul ou à l'élaboration des informations MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») excluent expressément toute garantie (y compris entre autres, en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, d'opportunité, de conformité, de valeur marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, les Parties MSCI ne sauraient, en aucun cas, être tenues responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, subséquent (y compris, entre autres, la perte de revenus) ou autre.

S&P Trucost Limited © Trucost 2023.

Tous les droits sur les données et les rapports de Trucost appartiennent à Trucost et/ou à ses concédants. Ni Trucost, ni ses filiales, ni ses concédants ne n'acceptent de responsabilité pour toute erreur ou omission dans les données et/ou les rapports de Trucost. Aucune autre distribution des données et/ou des rapports n'est autorisée sans le consentement écrit explicite de Trucost.